

Espaces NATURELS

4

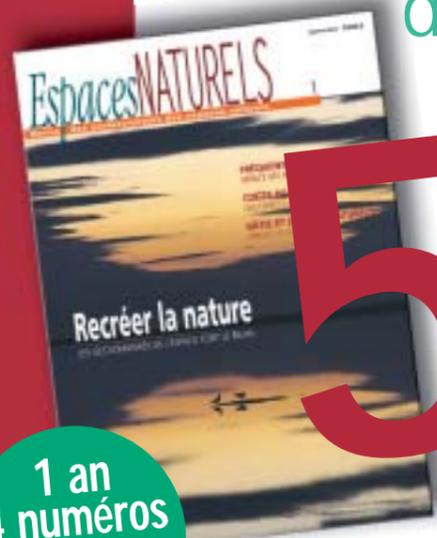
Revue des professionnels des espaces naturels



Gérer un site

- >>> Comment intervenir ?
- >>> Faut-il intervenir ?

Professionnels des espaces naturels



5 bonnes raisons de vous abonner

1 an
4 numéros
33,50 €
seulement

Gestionnaires
techniciens
juristes
scientifiques
chercheurs
animateurs
pédagogues...

- 1 Vous savez ce qui se passe ailleurs
- 2 Vous êtes au fait des évolutions juridiques et techniques
- 3 Vous disposez d'outils et méthodes pour vos missions
- 4 Vous participez à la réflexion sur les espaces naturels
- 5 Vous intégrez le réseau des gestionnaires d'espaces naturels



Mediaterra - © photos J.-C. Chataud, M. Sabatier - Aten, couverture de la revue Espaces Naturels - Bernard Castelbon

oui, je m'abonne à **Espaces NATURELS**

Je souscris..... abonnements à 33,50 €, soit un total de..... €

Destinataire(s): _____

Adresse de facturation: _____

Cachet et signature

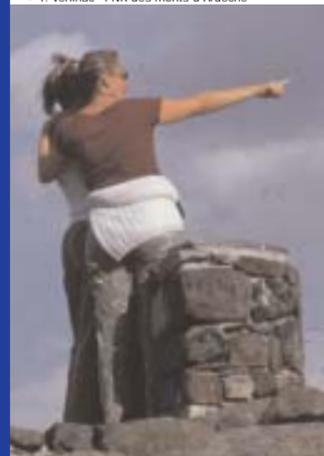
- Règlement par chèque à l'ordre de M. l'agent comptable de l'Aten
 Règlement par mandat administratif: joindre un bon de commande à l'ordre du GIP Aten

À retourner à: Espaces naturels • service abonnements • Mediaterra • place du Donjon • la Citadelle • 20200 Bastia
 Renseignements: 04 95 31 12 21 • espaces-naturels@mediaterra.fr

octobre 2003 • n° 4

Espaces NATURELS sommaire

© Y. Verilhac - PNR des monts d'Ardèche



24

Communiquer
Faire comprendre, faire connaître, faire aimer... partager!
La communication est toujours au service d'une stratégie.

22

Bonnes pratiques du développement durable
Une collecte des déchets agricoles dans le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, en collaboration avec les agriculteurs.



© S. Dhote - PNRSE



© G. Bentz - LPO

15

Non-intervention
Ne pas intervenir est un choix de gestion, un choix raisonné, un choix qui s'évalue. Exemples...

DOSSIER 7 Gérer un site



© M. Sabatier - Aten

Gérer la fréquentation d'un site surfréquenté: expériences, témoignages et déclinaisons pratiques.

Photo de couverture:
Emmanuel Gastaud
«MADONE DE FENESTRE, PARC NATIONAL DU MERCANTOUR»

DOSSIER	Gérer un site Questions techniques, pratiques, éthiques	7
NON-INTERVENTION	La démarche du gestionnaire qui décide de ne rien faire	15
OUTILS	Cahiers d'habitat Mais qui les utilise ?	19
POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT	Mammifères marins Pélagos, terre d'asile pour les baleines	20
CONCERTATION	Développement durable Collecte des déchets agricoles	22
COMMUNICATION	Communiquer pour quoi faire ? Trois parcs... Trois expériences...	24
SCIENCE APPLIQUÉE	La biologie de la conservation Au secours du <i>Maculinea</i>	29
DES OUTILS POUR DÉCIDER	Suivis scientifiques À quoi ça sert ?	32
MÉTIERS	Mission du député Giran Les parcs nationaux ont un avenir	33
CONVENTIONS	Charte de l'environnement Ça change quoi ?	35
FINANCEMENTS EUROPÉENS	L'Objectif 2 Comment financer l'action	36
AILLEURS	Parc Cape Peninsula Écologie sociale en Afrique du Sud	38
ACTUALITÉS	L'écho des pros Lecteurs - penseurs Parutions - l'agenda	4 40 42

L'ATELIER RESPONSABLE DE LA PUBLICATION
technique des espaces naturels Jean-Marie Petit

COMITÉ ÉDITORIAL
Coordination: Michelle Sabatier • Secrétariat: Gwenaëlle Arons • Rubriques: *Actualités* Bruno Mounier, Christophe Lépine • *Gestionnaires et partenaires* Samia Lamri, Jean-Claude Bonnafé, Véronique Petit-Uzac, Cécile Birard • *Scientifiques et chercheurs* Valérie Fiers, Jean-Pierre Martinot • *Animateurs, formateurs, pédagogues* Nicolas Gérardin • *Juristes* Fabienne Martin-Therriaud • *Comptables et financiers* Florence Lespine • *Ailleurs (international)* Marc Lutz • *Agenda, publications* Marie-Aurore Malnoury

RÉDACTION
Rédactrice en chef: Moune Poli • Secrétariat de rédaction: Moune Poli, Joël Demasson • Rédactrice graphique: Muriel Poggioli • Correctrice: Magali Flori

ADMINISTRATION, PUBLICITÉ, ABONNEMENTS Mediaterra
Place du Donjon - Pavillon des nobles douze - 20200 Bastia

IMPRESSION Imprimerie Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe • 42540 Saint-Just-La-Pendue

Tarif des abonnements: 1 an (4 numéros): 33,50 €
ISSN N° 1637-9896 • Commission paritaire 0505 G 83179

● À suivre

Chargé d'une réflexion sur l'avenir des parcs nationaux, Jean-Pierre Giran, député du Var, vient de remettre son rapport au Premier ministre. Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de l'Écologie et du Développement durable a réagi : «Je chercherai à recueillir les avis de l'ensemble des partenaires de la politique de protection et de gestion du patrimoine naturel pour le début de l'automne 2003. Parallèlement, les instances nationales de concertation seront réunies à la rentrée prochaine pour identifier les points de consensus et les difficultés méritant une expertise complémentaire. [Le] gouvernement [pourra ainsi] donner très rapidement des suites législatives et réglementaires à ce rapport. [...] La réflexion portera sur l'amélioration des outils de connaissance, de labellisation et de gestion existants, ainsi que sur les dispositifs financiers d'accompagnement (dont incitations fiscales). Elle associera l'ensemble des acteurs concernés, pour déboucher, en 2004, sur des évolutions législatives et réglementaires. Le travail de M. Giran est une première pierre. D'autres chantiers sont engagés : la mise en place d'un observatoire de la faune sauvage et de ses habitats, l'élaboration pour 2004 de notre stratégie nationale pour la biodiversité, la création d'un conseil scientifique, l'ancrage de Natura 2000 dans les territoires ruraux remarquables pour leur richesse patrimoniale, la structuration d'un réseau écologique national sous l'égide du Muséum national d'histoire naturelle. Dans l'ensemble de cet édifice, les élus locaux, les associations, les acteurs locaux au premier rang desquels les agriculteurs et les éleveurs, détiennent un rôle essentiel». ■ Voir aussi article page 33

Les indicateurs de l'environnement source Ifen

Les Régions investissent dans leurs paysages

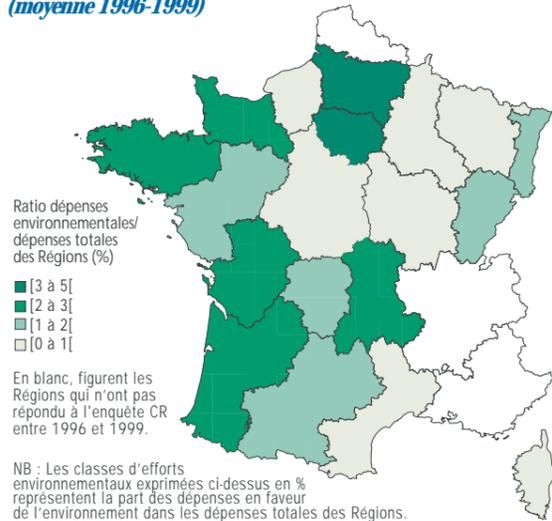
237 millions d'euros par an, soit 3,90 euros par habitant, tel est le montant moyen consacré à l'environnement par les Régions françaises durant la période 1996-1999.

Les compétences des Régions en matière d'environnement sont peu nombreuses et l'environnement ne représente que 1,9 % de leurs dépenses. Parmi leurs principaux domaines d'intervention, la protection de la biodiversité et des paysages occupe la seconde place avec 15,1 % des dépenses environnementales, soit 35,8 millions d'euros, derrière la gestion des eaux usées (16,1 %) et devant les déchets (13 %).

Les parcs naturels régionaux sont une des rares compétences institutionnelles des

Régions en matière environnementale. De fait, les PNR occupent une place de choix dans les budgets régionaux et sont destinataires, à eux seuls, de 70 % des dépenses en faveur de la biodiversité et des paysages. Cette participation régionale est prépondérante. Elle représente 40 % des financements des PNR, contre 30 % pour l'ensemble des autres collectivités locales et 10 % pour le ministère de l'Écologie et du Développement durable. Les dépenses des PNR, investissement et fonctionnement confondus, sont estimées à 65 millions d'euros pour l'année 99. La part financée par les Régions est de l'ordre de 26 millions d'euros. ■

Environnement : l'effort des conseils régionaux (moyenne 1996-1999)



● Les gardes phosphorent

Is feront l'événement. Les gardes du littoral se réuniront en Arles du 6 au 8 octobre 2003 pour un forum organisé par l'association Rivières de France, en concertation avec le Conservatoire du littoral et grâce au partenariat avec les Mousquetaires (Intermarché) dont l'engagement pour la cause des gardes n'est plus à démontrer. Depuis quelques années, les gardes du littoral étaient nombreux à regretter l'absence de stages nationaux et notamment la confrontation d'expériences entre les différentes régions littorales. Ce forum devrait donc permettre d'initier des rencontres et échanges. Cela sera également le premier grand rendez-vous, depuis que la loi Démocratie de proximité du 27 février 2002 a consacré le terme de «garde du littoral». Ce terme, qui entre désormais dans le code de l'Environnement (les décrets d'application sont à la signature des ministres) s'applique aux agents, employés par les collectivités et organismes gestionnaires, chargés de surveiller et gérer des propriétés du Conservatoire du littoral. Le texte leur attribue aussi de nouveaux pouvoirs. La spécificité du travail de ces agents et de leurs différents métiers seront au cœur des débats : agents d'entretien nature, gardes, gardes gestionnaires, techniciens de gestion ont aujourd'hui un rôle d'accueil du public auquel viennent se greffer de nouvelles missions d'animation sur les sites. Les informations sur les filières, le manque de passerelle entre les fonctions des agents et les concours existants dans la fonction publique territoriale ne manqueront pas d'être évoqués. Le forum devrait également contribuer activement à étoffer le référentiel métier.

Enfin, les gardes n'ignoreront pas les questions d'ordre juridique, qu'il s'agisse des problèmes liés à la responsabilité qu'ils encourent dans l'exercice de leurs fonctions, ou bien des évolutions attendues en matière de police de la nature. Informer le plus clairement possible les gardes du littoral sur l'étendue de leurs missions et sur leur devenir ; porter d'une seule voix des propositions auprès du ministère de l'Écologie et du Développement durable : un double intérêt pour une seule rencontre ! ■



© A. Martínez

● Carnet rose



© P. Breich - Onf

Le pygargue de Steller

C'est une première en France : deux oisillons d'une espèce particulièrement menacée sont nés dans la forêt domaniale de Rambouillet. Le pygargue de Steller est l'un des plus grands oiseaux de proie de l'hémisphère nord. Son poids est en moyenne de 7 kg et il peut atteindre une envergure de 2,40 m. Il vit généralement dans les régions côtières de la mer de Béring et d'Okhotsk. Le zoo de Moscou et la *Moscow State University* ont établi un programme de sauvegarde de ses populations. La forêt des aigles de l'espace Rambouillet, gérée par l'ONF, participe à ce programme.

Espaces protégés de montagne
GÉRER EN CONCERTATION

© RNF

Vous n'y étiez pas ? Pas de panique, les actes du colloque seront bientôt disponibles. La gestion concertée dans les espaces naturels protégés de montagne a donné lieu à deux jours d'échanges (cela se passait les 22 et 23 mai derniers au Pradel) entre gestionnaires. La fré-

quentation, la faune sauvage et domestique, les stratégies patrimoniales, la gestion de la ressource en eau, les politiques paysagères ont alimenté les débats. Les actes traduisent également la présentation des expériences et les résultats des recherches conduites sur ces problématiques. Le colloque a permis d'exposer (et de comprendre) les logiques d'acteurs : élus, représentants de l'administration et d'associations impliqués dans ces démarches. Il a fait une large place à la recherche-action centrée sur des problématiques territoriales, les participants ayant particulièrement insisté sur la nécessité d'intégrer les logiques de préservation et de gestion des espaces naturels dans les démarches de développement local. Une table ronde finale a soulevé les enjeux éthiques liés aux pratiques de la concertation. Des représentants des réserves naturelles, des conservatoires régionaux d'espaces naturels, du monde agricole étaient présents pour ces journées organisées par le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels et le Centre d'étude et de recherche sur les montagnes sèches méditerranéennes (rattaché au laboratoire Teo de l'université Joseph-Fourier à Grenoble). ■ **HERVÉ COQUILLARD - CREN**

>>> Les actes seront publiés dans un numéro spécial de la revue *Montagnes méditerranéennes*, à commander au laboratoire Teo université Joseph-Fourier : 14 bis, avenue Marie Reynoard, 38000 Grenoble • Tél. : 04 76 82 20 35 • Fax : 04 76 82 20 21 • Mél : iga.rga@ujf-grenoble.fr

ÉDITO
par DANIEL PETIT

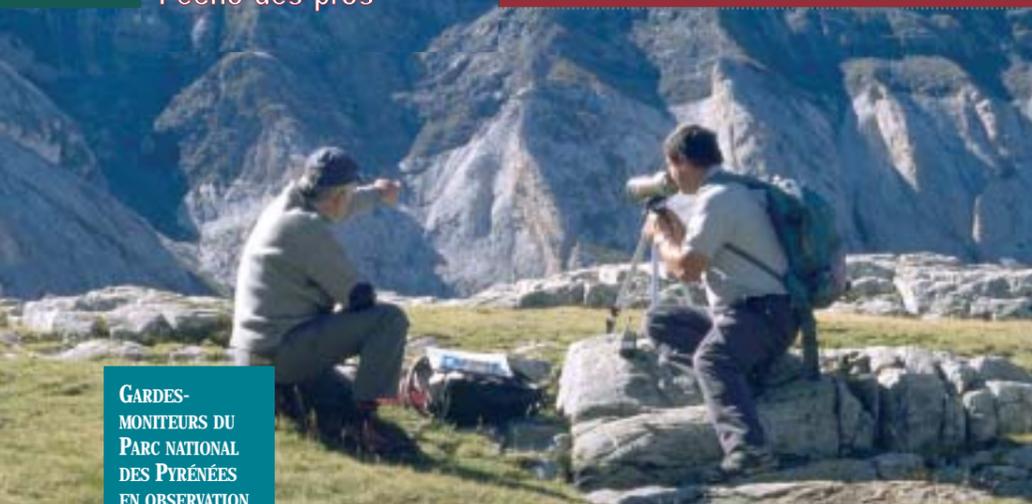
En accouchant d'une gestion pluridisciplinaire où se mêlent du réglementaire, du scientifique, du naturaliste, de l'esthétique, de l'économique, des sciences humaines... la dernière décennie a ouvert de nouvelles voies et mis fin à la conception unilatérale de la gestion des espaces naturels. En toile de fond des années 90, la recherche appliquée s'intéresse aux rapports de pouvoirs à l'espace, c'est-à-dire à la territorialisation de l'action. Les études sur les stratégies d'acteurs, les représentations, les problématiques concertation/négociation alimentent alors la réflexion sur la dimension patrimoniale de la nature en France : la géographie et la sociologie font leur apparition.

Cette vision socio-économico-culturelle éclaire, dans les espaces protégés à dimension réglementaire (réserves naturelles, parcs nationaux...), le glissement d'une attitude purement conservatoire à une attitude plus gestionnaire. Elle signale aussi l'apparition de l'ingénierie écologique, nouveau secteur en quête de légitimité. Pour le professionnel des espaces naturels, cette évolution se traduit par la prise en compte de la complexité de la réalité locale et des différentes logiques qui la construisent. Passer de la logique de protection à celle d'un territoire en développement intégrant les préoccupations environnementales n'est pas toujours simple. De nombreuses entités se trouvent interpellées à la croisée d'intérêts contradictoires et d'échelles différentes. Il est difficile de les amener à des solutions à somme non nulle... et donc d'avancer. Même s'il semble plus aisé de faire émerger des objectifs communs à l'échelon local, le fait est que les politiques de protection de la nature exigent des compétences et des savoir-

faire complexes, généralement, hors de portée des populations locales. La gestion des espaces protégés risque alors d'être confisquée par des experts en ingénierie écologique dont la montée en puissance peut ébaucher un double scénario : soit un nouveau corps d'État émerge et conquiert une légitimité, soit on se dirige vers une semi-privatisation au travers des réseaux d'associations et d'ONG spécialisées (LPO, Cren, WWF, etc.). La première voie semble incertaine au vu de la relance de la décentralisation, chaque niveau souhaitant développer ses propres prérogatives. Et, dans les deux cas, les logiques catégorielles risquent, à terme, de l'emporter sur les logiques territoriales.

En alternative, une troisième voie s'ouvre. Elle intègre les sociétés locales et se définit par une approche territoriale et patrimoniale. Mais cette approche soulève aussi d'autres interrogations : elle peut conduire à une exacerbation locale ou régionale identitaire dont on connaît par ailleurs les méfaits. Elle tendrait alors à imposer la logique du territoire sans intégrer les liens et dynamiques de réseaux propres à chaque secteur socioprofessionnel. Elle peut, si l'on n'y prend garde, s'avérer aussi contraignante et limitative que l'approche réglementaire stricte. ■

DANIEL PETIT
GÉOGRAPHE • CNRS UMR 5045,
UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY, MONTPELLIER III
DANIEL.PETIT@UNIV-MONTP3.FR



© C. Verdier - Parc national des Pyrénées

GARDES-MONITEURS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES EN OBSERVATION AU CIRQUE DE TROUMOUSE - VALLÉE DE GAVARNIE.

● Professionnels de terrain Quel deal avec les édiles?

L'enjeu est d'importance : mettre en valeur les compétences des professionnels de terrain des espaces naturels protégés et favoriser les échanges entre ces agents, les élus locaux, les socioprofessionnels et les associations. Lors de la journée métiers¹ organisée par le Parc national des Pyrénées, les personnels de terrain souhaitent réfléchir avec leurs partenaires publics et privés à l'évolution de leur métier et lancer une véritable dynamique de travail en commun.

Les espaces naturels sont entrés dans l'ère de la gestion des ressources humaines. D'abord, une récente reconnaissance statutaire, puis son corollaire, l'analyse des métiers, des emplois et des compétences. L'Homme est considéré comme une véritable ressource structurante et l'investissement dans son développement par la formation et l'expérience prend une part de plus en plus importante.

On ne s'étonnera donc pas de l'événement qui se prépare. La Conférence internationale des espaces naturels protégés place les métiers au cœur du débat. Les Hommes étant la richesse de l'entreprise, l'objectif de la journée est de susciter les échanges de points de vue entre les agents de terrain et leurs partenaires afin de dégager une plus grande reconnaissance réciproque.

Certaines conditions sont nécessaires pour qu'un débat fructueux puisse s'engager entre les agents des

espaces naturels protégés, les élus, les socioprofessionnels et les associations. Ainsi, les savoirs et aptitudes des agents doivent être assis sur des bases solides et reconnues par tous. Les référentiels métiers, récemment élaborés, peuvent jouer ce rôle. En objectivant les compétences, ils devraient servir de base à l'échange et contribuer à faire la démonstration de l'utilité des techniciens de terrain au service du développement durable.

La seconde condition, d'une tout autre nature, consiste à démontrer que les champs d'intervention des professionnels des espaces naturels n'entrent nullement en concurrence avec ceux des élus et des socioprofessionnels. Au contraire, le territoire a tout à gagner à la synergie des actions de chacun.

Pour donner toutes les chances au dialogue, et parce qu'il est l'élément constitutif d'une démarche sociale en construction, quelques agents du parc organisateur ont entrepris une étude préparatoire dont ils rendront compte lors du colloque. Leur travail ? Analyser l'évolution du métier et dégager en quoi ce qui est au cœur des métiers peut être utile aux collectivités sans que les agents y perdent leur âme. L'événement porte l'ambition de renforcer le contrat social entre le parc et son territoire. ■

ROUCHDY KBAIER
DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

>>> Les référentiels d'activités des agents de terrain des parcs nationaux, réserves naturelles et Conservatoire du littoral sont accessibles à l'adresse : <http://www.espaces-naturels.fr/metiers/index.htm>

● Il y a une vie après les Life

Le programme Life Loire nature, initié en 1994, débouche désormais sur une action plus large intégrant la protection de l'eau. « Ce programme est le plus important mené en France, à l'échelle d'un bassin versant, évoque Pierre Mossant, de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels. Il mobilise l'État, sept conservatoires, le WWF France, la Ligue de protection des oiseaux, la Frapna Loire... À l'origine, il s'agissait, de préserver la Loire et ses affluents, lesquels présentent un intérêt biologique et paysager exceptionnel à l'échelle européenne. Le WWF France et la Fédération des conservatoires ont proposé ce programme Life et huit opérateurs ont conduit des actions sur une quinzaine de sites naturels répartis des sources à l'estuaire.

L'opération a concerné 1 500 hectares et provoqué des avancées significatives en matière de connaissance du patrimoine naturel. Forts des résultats de l'action, les opérateurs ont proposé une deuxième phase, plus ambitieuse. Celle-ci s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du plan "Loire grandeur nature" décidé par l'État. Elle concerne cinquante secteurs d'intervention sur la Loire mais aussi sur ses principaux affluents (Allier, Indre, Cher, Vienne...). Dépassant le strict cadre de la protection de la nature, elle intègre la protection de l'eau et la préservation des zones d'expansion des crues. ■



© J.P. Thibault - Diren Poitou-Charentes

Gérer la fréquentation, un acte technique?

Reculez les limites, pensez global, changez d'échelle ! La gestion d'un site fréquenté nécessite de prendre du recul et de considérer l'ensemble du territoire.

À quoi pourrait ressembler un site naturel fréquenté (surfréquenté) qui ne soit pas dénaturé ? Difficile à dire. L'idéal voudrait que le paysage ne soit pas défiguré par l'encombrement : que la multiplication des cheminements, de la signalétique, de la publicité, ne prenne pas le pas sur la découverte du patrimoine. Par ailleurs, il faudrait en finir avec les chemins creusés, les espèces animales sensibles victimes du dérangement, les espèces végétales qui battent en retraite. En finir aussi avec les équipements d'accueil et d'assainisse-

ment insuffisants. Et puis, il s'agirait que les fermiers aient accès à leurs pâturages, que les ressources locales augmentent en contrepartie de la gêne occasionnée, que les habitants puissent exercer librement leurs activités... Alors, la renommée du site ne risquerait plus d'être durablement altérée et, sûrement, les enquêtes montreraient la satisfaction de tous. Voilà pour la théorie. Dans la pratique, et sans attendre que la détérioration du patrimoine ait un impact significatif sur la fréquentation, les responsables des sites à forte valeur naturelle et culturelle réagissent.

CHANGER D'ÉCHELLE, C'EST MODIFIER LE REGARD SUR LE TERRITOIRE. IL DEVIENT ALORS POSSIBLE DE DÉPLOYER LES AMÉNAGEMENTS, DE DÉPLACER LES CENTRES D'INTÉRÊT ET MÊME DE PROCÉDER À LA FERMETURE D'UN SECTEUR DU SITE, COMME L'ONT PRATiqué LES ANGLAIS SUR LE SITE DE STONEHENGE.

Changer d'échelle

La première intervention consiste à changer d'échelle, modifiant ainsi le regard sur le territoire : le site de Saint-Guilhem-le-Désert, par exemple, était circonscrit au seul sanctuaire, il est maintenant inséré dans les gorges et la basse vallée de l'Hérault avec quatre autres villages. C'est le cas aussi du site des Tombes à couloirs de New Grange, en Irlande, qui inclut aujourd'hui l'ensemble de la vallée de la Boyne, ou encore de l'Alhambra de Grenade qui comprend la citadelle, les palais et les jardins. Quant à la pointe du Raz, elle a reculé son emprise foncière de plusieurs kilomètres...

Il devient alors possible de déployer les aménagements : de différencier les accès, de déplacer les centres d'intérêt, de reculer l'implantation des structures d'accueil, donc de « décharger » le site. Plus ouverte, cette approche peut également justifier la fermeture d'un secteur du

LE VENT, UN DES ÉLÉMENTS CLÉS DU
« RESSSENTI » EN CAMARGUE
(SENTIER DU VIGUEIRAT).

Gérer la fréquentation, un acte technique? ●●●

site, comme l'ont pratiqué les Anglais à Stonehenge.

Une autre vertu, non négligeable : le changement d'échelle autorise de recréer le lien entre le cœur du site et son environnement naturel. Les paysages, matériaux, cheminements... sont pris en compte et permettent de s'imprégner de l'esprit d'un lieu.

Ainsi, toujours à Stonehenge, le site est actuellement resserré autour du monument. Le parking et son souterrain d'accès jouxtent les mégalithes, tandis qu'une route très fréquentée cerne le versant d'accès. Sur le flanc opposé, la pression ne se desserre pas et une autre artère à quatre voies draine la circulation.

Pourtant, les fameux cercles de pierres dressées de Stonehenge sont perceptibles à dix kilomètres et la voie « sacrée » qu'ont suivie les pèlerins est visible de loin.

Le « National disgrace », comme le nomme le Parlement, devrait bientôt être restauré. Le choix de cette restauration patrimoniale implique la fermeture de la route, l'enterrement de l'autoroute dans tout le secteur, ainsi que le recul des parkings et du centre d'accueil au-delà des zones visibles du monument.

Ainsi par le biais d'un changement d'échelle, les visiteurs s'approcheront lentement de Stonehenge. Posant leurs pas dans celui des pèlerins, ils suivront la « voie sacrée ».

Ils pénétreront l'environnement au rythme de leurs sens et du même coup, ils concevront les motivations et ressentis des voyageurs d'hier. Ils comprendront le site.

Les professionnels d'espaces naturels et de sites pourraient très bien se nourrir de l'exemple. Certes, leurs compétences, en matière de techniques d'aménagement et de maîtrise foncière, doivent être mises à disposition des décideurs, des élus et des propriétaires, mais, tout comme l'art de la concertation, les techniques n'ont de sens que replacées dans leur environnement naturel et culturel. Afin, au bout du compte, que les acteurs locaux et les visiteurs « caressent » l'esprit des lieux. ■

JEAN-MARIE PETIT
ATEN



© M. Sabatier - Aten

>>> Expériences et témoignage

Favoriser l'approche concertée

Le projet d'aménagement d'un site doit s'appuyer sur son identité, sur sa valeur et sa singularité, sur ce nous appelons l'esprit des lieux. Mais qui exprime cette valeur? Qui la définit? Comment faire en sorte que les différents acteurs s'entendent sur le devenir du site? Anne Vourc'h appartient au bureau d'étude Urbanis qui, depuis 1987, est intervenu lors de nombreuses opérations Grands sites : la pointe du Raz, Solutré, le cirque de Sixt fer à cheval, les gorges du Tarn, la dune du Pilat, le cirque de Navacelles... Retour sur expérience.

Reconnaître le visiteur, l'ouvrir à l'esprit des lieux, tout en maîtrisant la fréquentation... Voilà deux éléments clés de la réflexion gestionnaire qui prend en compte le phénomène touristique. En effet, pour gérer un site, il faut, en tout premier lieu, mettre en place un projet cohérent qui intègre les habitants : « Les opérations Grands sites doivent avoir un impact bénéfique en termes de développement local et rester un espace de vie ». Mais la nécessité d'associer les acteurs locaux se heurte cependant à une difficulté : comment concilier les enjeux de protection d'un patrimoine reconnu d'intérêt supérieur et des intérêts locaux ou particuliers? Comment allier les attentes (variées) de la population avec les exigences de protection encadrées par des lois, plus ou moins bien vécues localement?

Notre première expérience, vécue en 1987 à la pointe du Raz, apporte ses enseignements. À cette époque, le site est très dégradé, c'est aussi un site en crise : le projet, abandonné, d'une centrale nucléaire a nourri un traumatisme (des affrontements extrêmement violents se sont déroulés à Plogoff). Désirant restaurer son crédit, l'État propose aux communes de réfléchir au devenir du site recevant près de 700 000 visiteurs par an. Les séquelles du traumatisme aidant, le climat est au désaccord et au pessimisme. Le cabinet d'étude s'attelle à une écoute attentive. Il anime des réunions et élabore différents scénarios d'intervention. Contre toute attente, c'est le scénario le plus ambitieux, celui qu'on n'attendait pas qui est retenu par les acteurs locaux : la porte d'entrée du site est déplacée de 800 mètres et les 14 commerces sont transférés. De façon générale, la loi de 1930, relative à la protection des sites,

« LES RÉUNIONS INFORMELLES OU LES ÉVÉNEMENTS FESTIFS RASSEMBLANT LES HABITANTS FAVORISENT LA COHÉSION DES ACTEURS AUTOUR DE LEUR SITE ET DE SES VALEURS PATRIMONIALES ».



>>> Frédérique Alibert

Il fallait faire progresser le « savoir-travailler ensemble »

Frédérique Alibert est maire de Saint-Maurice de Navacelles (Hérault - 142 habitants) depuis 1983. La cinquantaine, titulaire d'un DESS de droit et gestion de l'environnement, Madame la maire participe depuis lors à l'histoire du Grand site de Navacelles. Une longue histoire puisque le premier classement intervient en 1943 ; puis, en 1983, une extension porte le territoire à 3 700 hectares répartis sur six communes.

► **Voilà vingt ans que vous « portez » le Grand site de Navacelles. Or aujourd'hui, vous avez choisi de travailler avec l'aide d'un bureau d'étude, pourquoi?**

L'urgence était traitée mais il fallait aller plus loin pour impliquer les différents acteurs dans un projet qu'ils s'approprient véritablement, pour tenir compte de leurs besoins, de leurs souhaits, de leur volonté... Il était important, aussi, d'élargir l'action à l'ensemble du périmètre qui constitue l'identité du site... ce qui fait qu'il est reconnaissable et unique. Et tenter de saisir une opportunité de développement territorial : non pas plus de visiteurs sur le site, mais plus de visiteurs qui restent dans la région, pour une découverte en profondeur.

► **Comment vous y êtes-vous pris pour travailler ensemble?**

En 2002, après vingt ans de « gestation », les choses étaient mûres à point. Au tout début il n'y avait aucune habitude de travail en commun entre les six communes

© V. Prié - Association Grand site de Navacelles



GRAND SITE DE NAVACELLES

du site. Aujourd'hui, il y a deux communautés de communes et on envisage un syndicat mixte. Cette dynamique, pour se poursuivre, devait s'insérer dans un programme d'action formalisé par une convention signée entre l'État (le ministère chargé de l'Environnement), l'association Grand site et les partenaires (collectivités territoriales, financeurs...). Quand nous avons fait appel à un bureau d'études, c'était aussi pour bénéficier d'une méthode de travail qui fasse participer l'ensemble des acteurs, leur faire parler un langage commun, car tout le monde n'a pas la même formation, ni le même degré d'information.

► **Avec du recul, comment voyez-vous ce qui s'est passé?**

Le bureau d'études nous a apporté un regard extérieur. Nous sommes partis du concret, exprimé spontanément... Et eux ont reformulé, structuré et coordonné tout ça. Ils apportaient des éléments de comparaison, par rapport à d'autres sites... Il fallait surtout faire progresser le « savoir-travailler ensemble », réfléchir globalement à l'échelle du Grand site, changer de mentalité pour ce qui est des clivages interdépartementaux, et savoir attendre pour que la situation mûrisse... Concrètement, plusieurs groupes de travail fonctionnent : le « groupe local de projet » (le noyau dur des six élus de l'association Grand site), le comité de suivi (élargi aux principaux partenaires institutionnels), le comité de pilotage (tous les partenaires) et enfin les ateliers de travail thématiques en fonction des sujets à traiter. Nous espérons aboutir avant la fin de l'année.

► **Où en êtes-vous aujourd'hui?**

L'actualité du jour, c'est le choix de la structure qui va gérer l'opération. On envisage un syndicat mixte mais tout n'est pas encore réglé. Avec le programme d'action pluriannuel et la structure de gestion habilitée, le Grand site de Navacelles aura alors fait un grand pas en termes de légitimité et de lisibilité. ■

© Recorbet



HELIX CERATINA :
LES AJACCIENS LUI DISENT MERCI...
ON CROYAIT L'ESPÈCE DISPARUE, OR VOILÀ
QU'ON LA REDÉCOUVRE SUR LA PLAGE DU
RICANTU PRÈS D'AJACCIO.
POUR TENTER DE LA SAUVER, LE SITE PÉRIURBAIN
DU RICANTU EST AMÉNAGÉ.
L'ESCARGOT DE CORSE AURA AINSI PERMIS AUX CITADINS
DE JOUIR D'UN ESPACE REMARQUABLE À QUATRE
KILOMÈTRES DE LA VILLE.

>>> Plage du Ricantu - Ajaccio

Gagné!

De l'avis de tous, la réhabilitation de la plage la plus fréquentée d'Ajaccio est une réussite. Le Conservatoire du littoral a su concilier paysage, écologie et fréquentation.

À la périphérie de la ville, le Ricantu s'étire en arc sur un kilomètre et demi de plage. Depuis toujours, les Ajacciens se sont approprié ce site qui, aujourd'hui encore, ne dément pas son utilité sociale : jogging, balades en famille, baignade. La fréquentation est si intense qu'il n'était pas rare de voir des véhicules 4X4 labourer la plage. Le site était même devenu un terrain vague où les ordures avaient leur place. Pourtant, cet espace naturel, au seuil de la cité, est également un espace remarquable. D'un point de vue écologique, d'une part, car le Ricantu abrite une faune ou une flore spécifique. Et, parmi les espèces rares, un escargot que l'on croyait disparu. Or, il y a dix ans, on a découvert que cinq mille *Helix ceratina* vivaient sur l'arrière-plage du Ricantu, devenu leur unique refuge sur la planète Terre. Hélas, le développement de l'agglomération ajaccienne a entraîné la modification de leur habitat. Construction, piétinement, passage de véhicules... Il leur reste aujourd'hui moins de 7 ha pour survivre et si l'évolution devait se poursuivre, l'escargot pourrait s'éteindre dans une dizaine d'années.

La végétation, rare, est également menacée : genêt de Salzmann, scrophulaire rameuse... Les petites clairières abritent

une plante rarissime endémique de Corse et de Sardaigne : la linaira jaune. Entre la lande et la plage, se développe une flore typique des dunes littorales, adaptée à l'influence du vent et des embruns. Ces plantes, particulièrement sensibles au piétinement et autres agressions, jouent un rôle essentiel dans la fixation du sable fin transporté par les vents. Il s'agirait donc urgent de restaurer la végétation de la lande et de la dune!

Action

Depuis janvier 1999, le Conservatoire du littoral bénéficie d'une autorisation d'occupation temporaire. Cette AOT, accordée pour une durée de dix-huit ans, a permis au Conservatoire d'aménager le site. Aménagement qui s'est appuyé sur l'intégration paysagère, sur l'analyse des besoins des citoyens utilisateurs, sur la recherche de l'esprit du lieu. Aujourd'hui, les Ajacciens fréquentent d'autant plus le site aménagé ; l'*Helix* lui, peut proliférer et la lande renaître. Quant à l'image de marque et au paysage, ils s'en trouvent plutôt satisfaits. Les gestionnaires insistent cependant sur la nécessité d'un suivi postérieur à l'aménagement. ■

MICHEL DELAUGERRE
CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Favoriser l'approche concertée

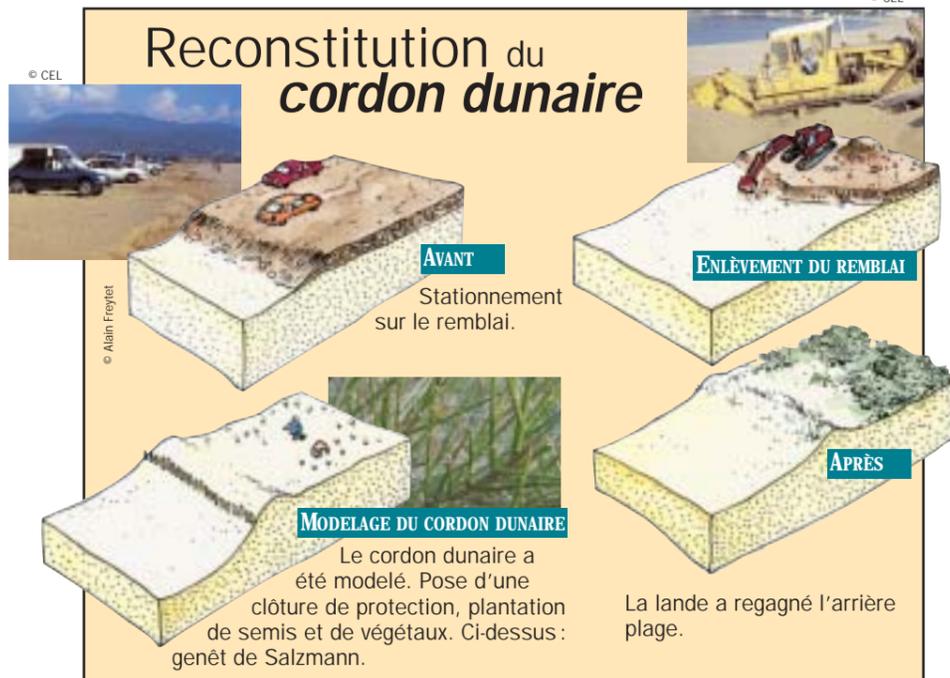
Que comprendre? Qu'une personne ayant longuement voyagé pour venir admirer un site trois étoiles a toutes chances de se déclarer « séduite et contente de sa journée ». Dans ces conditions, 15 % de « non-satisfaits » est un pourcentage extrêmement élevé qui doit inquiéter le gestionnaire.

Mais le rôle du bureau d'étude est justement de donner du sens aux propos et d'aider à la construction d'un consensus. Ce qui nécessite de passer d'une négociation de position (les intérêts que je défends) à une négociation sur les enjeux et sur le projet de site (quels problèmes voulons-nous régler, que faut-il faire pour que nous soyons à nouveau fiers de ce site) et c'est en travaillant, avec les acteurs, sur la notion « d'esprit des lieux » qu'on se donne une chance de parvenir à cet accord. Concrètement, il s'agit de passer d'un discours fonctionnel (ce que les acteurs savent sur le site, ce qu'ils font, ce qu'ils veulent), à un niveau d'expression plus sensible (ce qu'ils ressentent, ce qu'ils ont vécu sur le site...). Cet exercice, relativement aisé, avec les locaux est plus difficile, mais pas insurmontable, avec les représentants d'institutions. L'expérience montrant que la mise en commun des perceptions réduit les zones de conflits et permet de s'entendre sur des valeurs.

Bâtir une dynamique de projet, fondée sur l'esprit des lieux

Ainsi avons-nous abordé le projet de l'abbaye de Beauport, une des rares fondations monastiques en milieu littoral (Côtes d'Armor). Le Conservatoire du littoral

●●● suite page 12



Créer des contraintes

« Les contraintes génèrent de la liberté », explique Jean-Philippe Grillet du Conservatoire du littoral. Ce principe a guidé l'aménagement du site. À l'inverse du laisser-aller, les contraintes permettent une remise à disposition de l'espace. Il fallait d'ailleurs que ce mode d'emploi, contraignant, soit un passage obligé. Il n'était pas question de s'en remettre au bon vouloir ou à la citoyenneté des visiteurs ; l'aménagement de l'espace devait, d'évidence, autoriser ou interdire un certain type d'utilisation. C'est ainsi que nous avons abouti à un découpage de l'espace par usages. Le Ricantu est « construit » autour de grandes séquences qui dictent l'aménagement : l'espace route, l'espace parking, l'espace lande, l'espace plage. Nous avons alors fait en sorte que ces séquences fonctionnent d'emblée, d'une manière quasi intuitive, sans mode d'emploi. Pas de panneau pour les parkings mais des plots en bois qui guident le stationnement. Pas d'interdiction d'entrer dans la lande mais un muret pour surligner la courbe du paysage et guider la promenade. Et puis, un cheminement facilité vers la plage qui néanmoins protège la lande. Nous avons proposé un nouvel ordre, celui-ci maîtrise le cheminement des piétons et le stationnement des véhicules. Mais cet ordre correspond aux besoins, il fonctionne d'emblée. Il y a une acceptation sociale. ■
M.P.

Prendre le temps

Il aura fallu six ans entre les premières esquisses, la définition des objectifs et la réalisation des travaux. En effet, la première étude, réalisée par le paysagiste Alain Freyret, date de 1996, le Conservatoire lui, ayant demandé de définir les orientations pour la mise en valeur du site. Si l'impatience légitime des protagonistes convaincus a dû être modérée, il faut pourtant considérer le temps comme un élément clé de la réussite. En tout premier lieu, parce que c'est un projet « bouclé » et cohérent qui a été présenté aux élus et auquel ils ont adhéré. Dès lors, les différentes facettes du projet, préservation des caractéristiques écologiques, mise en valeur paysagère, organisation de l'accueil du public dans des conditions optimales de sécurité, ne sont pas entrées en concurrence. Le maître d'ouvrage a eu toute autorité, pour « garder le cap » et l'esprit du projet. « À trois kilomètres de la ville, et quelques encablures de l'aéroport, les élus auraient pu faire le choix d'aménager une "promenade des Anglais"... Heureusement l'ensemble des enjeux a pu être posé dès l'amont », explique Michel Muracciole, du Conservatoire. Le temps a également permis la recherche. On savait si peu de chose sur l'*Helix ceratina* ! Un partenariat avec le CNRS de l'université de Rennes a révélé que l'escargot endémique corse était intimement lié au genêt de Salzmann. Sans ce travail étroit avec les scientifiques, la culture des genêts n'aurait certes pas eu lieu et l'avenir de l'*Helix* aurait été vite compromis. ■ MOUNE POLI

>>> Conservatoire du littoral
3, rue Luce-de-Casabianca • 20200 Bastia
Tél. : 04 95 32 38 14
corse@conservatoiredulittoral.fr

Combien ça coûte?

Le Conservatoire du littoral assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Le montant des travaux s'est élevé à 807 000 euros dont le financement est réparti entre la CEE (50 %), la direction régionale de l'Environnement (12,5 %), l'Office de l'environnement de la Corse (12,5 %) et le Conservatoire du littoral (25 %). La maîtrise d'œuvre a été confiée à la direction départementale de l'Équipement de la Corse-du-Sud, subdivision des bases aériennes. ■

COUCHÉS PAR LE VENT, LES ARBRES SUBISSENT UN ANAMORPHISME. IL SERT DE DIRECTION AU CONCEPT PAYSAGER DU SITE.

DES GRAINES DE DIVERSES ESPÈCES VÉGÉTALES ONT ÉTÉ RÉCOLTÉES MANUELLEMENT ET DISPERSÉES SUR LE SABLE. LES GENÈTS SONT PLANTÉS À PARTIR DE BOUTURES FOURNIES PAR LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE PORQUEROLLES.



LICHENS

© Alain Freyret



PETIT À PETIT, LA LANDE SE REVÉGÉTALISE.

CI-DESSUS : ESPACE DE PROMENADE DE 2,80 M DÉLIMITÉ PAR UN MURET.

EN HAUT : CHEMIN D'ACCÈS À LA PLAGE ENCADRÉ PAR DES GANIVELLES EN BOIS DE CHÂTAIGNIER.

Gérer un site

Favoriser
l'approche concertée

(propriétaire du site) se trouvait confronté à des acteurs exprimant des idées assez différentes: tel souhaitait voir le réfectoire reconstruit, tel voulait convertir le site en centre de séminaire...

Interpellée, notre équipe invita les parties prenantes du comité de pilotage à travailler sur l'expression qui, sans cesse, revenait: «C'est magique»! Les visites de terrain, sortes de déambulations collectives dans le site se révélèrent plus pertinentes et plus efficaces que les seules réunions en salle. L'expression de chacun sur ce qu'il éprouvait s'en trouva facilitée: que voulait-il dire par «C'est magique»? Quels étaient, dans le site, les ressorts de cette magie? Au final, les perceptions convergeaient autour de notions telles que «la perte de repères entre le dedans et le dehors», «l'intrication du minéral et du végétal», «le sentiment d'être le découvreur du site», «d'y pénétrer comme par effraction»...

L'accord s'établit: abandonnée la velléité de transformer le site en lieu de séminaire, il fallait transmettre aux visiteurs l'expérience du lieu que le comité de pilotage avait eu la chance de vivre. Pas de parcours fléchés, mais une approche libre et sensible du site et des découvertes insolites, au travers des spectacles, des contes, de la musique, nécessitant une gestion délicate et innovante de l'équilibre entre le monument et le végétal.

L'appropriation de l'esprit des lieux par les acteurs et l'attention portée au processus de décision sont des préalables à tout projet de restauration d'un site. ■

ANNE VOURC'H
URBANIS

>>> Urbanis
avch@compulink.fr

LES
COMMERÇANTS,
DES ACTEURS
INCONTOURNABLES
DES GRANDS
SITES.



© C. Aubel, Ah-Ah Paysagistes - Urbanis, 2002

© Conservatoire du Littoral



>>> Méthode pour aménager les Grands sites

On disperse puis on concentre

Quatre réflexions de bon sens, qui sont aussi quatre éléments de méthode, tels sont les premiers fruits du travail mené par Icomos-France.

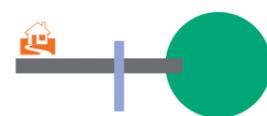
Depuis 1996 et à la demande du ministère de l'Environnement, des séminaires et colloques ont été organisés à la pointe du Raz (1997), en Arles (1999), à Carcassonne (2001).

1) DÉFINIR LA CAPACITÉ D'ACCUEIL. «On ne peut faire tenir deux litres dans une bouteille d'un litre» disait un intervenant à Carcassonne. Au-delà de cette remarque de bon sens, la capacité d'accueil est le nombre de visiteurs à partir duquel: • le site est physiquement dégradé • la vie de ses habitants perturbée • l'émotion du visiteur amoindrie.

Sa détermination résulte donc d'un débat associant scientifiques, population locale et enquêtes auprès des touristes. Elle peut conduire à contingenter le nombre de visiteurs et à trouver des solutions pour gérer la «file d'attente».

La rupture de charge 3 exemples

Modèle classique
ROUTE EN CUL-DE-SAC • POINTE DU RAZ



Route traversante
SOLUTION 1 • ROUTE DES CRÊTES, VOSGES



Rupture de charge organisée en un nombre limité de points le long de l'axe.

SOLUTION 2 • PONT DU GARD



Rupture de charge organisée aux deux entrées dans le site. Coupure ou réglementation de la route (navettes ou non).



© M. Sabatier - Aten

2) GÉRER UN SITE NATUREL COMME UN ESPACE CLOS. Un espace ouvert n'est pas infini: les lignes de crêtes d'une vallée, l'écrin d'un monument naturel, sont les cadres logiques de la capacité d'accueil, tout comme les murs de la Galerie des glaces ou de l'Alhambra. Dans les sites naturels, comme dans les lieux clos, la régulation des flux de visite nécessite de déterminer une (ou des) porte(s) d'entrée, un centre d'accueil, un itinéraire, une mise en scène, etc.

Définir la porte d'entrée (qui est aussi le point de rupture de charge entre modes de transports - voiture/piéton le plus souvent) est une phase délicate, puisqu'il s'agit souvent de modifier sa localisation (recul par rapport au site) ou son aménagement (cf. schémas p.12).

3) DISPERSER ET CONCENTRER LES VISITEURS. Un Grand site étant un «site piétiné», il faut que les touristes disposent d'un espace de piétinement plus vaste, soit par un accès plus long (à la pointe du Raz, on recule le parking d'un kilomètre), soit par un périmètre élargi à des annexes (au pont du Gard, les autres vestiges de l'aqueduc). Mais une autre attitude est possible: concentrer les visites sur ce qu'on peut montrer sans dommages excessifs; ce «pot de miel» (*honey-pot*), doit être à la fois attractif, significatif du lieu visité, et peu nuisible pour celui-ci. Le confort d'un sentier évite que l'on piétine ses abords...

En fait, l'aménagement combine les deux

Depuis 1993, la loi consacre un droit à la protection du paysage, mais, en l'absence de définition, les juges interprètent différemment le concept. Seule la jurisprudence, au cas par cas, peut définir si le paysage mérite d'être protégé ou pas.

Le paysage un droit en évolution

1906. Une législation s'applique aux sites et monuments naturels.

1913. La loi du 31 décembre vise la préservation des monuments historiques.

Ces deux législations consacrent la notion de transmission aux générations futures.

1930. La loi du 2 mai est la première législation de protection du patrimoine naturel. Elle démontre une volonté de protection préventive, comme pour les monuments historiques.

1976. La loi du 10 juillet, relative à la protection de la nature, consacre l'existence d'un patrimoine collectif. Elle prévoit que sa sauvegarde constitue une obligation juridique opposable à toute action tant privée que publique.

1985. Les lois Montagne et Littoral mettent l'accent sur la notion de préservation du paysage.

1993. La loi Paysage, en date du 8 janvier, consacre l'évolution législative en généralisant la notion d'intérêt paysager.

>>> Respect du paysage Y a-t-il un droit?

La loi Paysage date du 8 janvier 1993. Elle généralise la notion d'intérêt paysager dans les études d'aménagement et d'occupation des sols ainsi que la délivrance des permis de construire. Le seul problème réside dans le fait que le législateur ne définit pas ce qu'est un paysage. Ainsi la circulaire du 21 novembre 1994 (prise pour l'application du décret du 11 avril 1994 relatif aux directives de protection et de mise en valeur des paysages) donne une définition extrêmement large du paysage. «Végétal ou minéral, naturel ou urbain, ouvert ou fermé, le paysage, objet de la directive, peut avoir été façonné par l'Homme ou par la nature; son caractère remarquable peut être lié autant à ses composantes géographiques ou visuelles qu'à son contexte historique ou culturel».

Pourtant, la loi Barnier du 19 février 1995 renforce le rôle de l'État en matière de protection des paysages. Mais le juge, tant administratif que judiciaire, ne peut apprécier cette notion qu'à partir d'une subjectivité inhérente au concept de paysage.

Ainsi, le juge administratif qui contrôle la légalité et apprécie l'opportunité des décisions administratives doit déterminer si l'autorité administrative a commis, ou non, une erreur manifeste d'appréciation dans la prise en considération du paysage. Depuis 1970, la jurisprudence administrative confirme ces régimes de protection (cf. SCI Martelly 28/11/1978) et retient la notion de paysage traditionnel et d'héritage culturel. Le juge judiciaire, quant à lui a construit sa théorie du droit au paysage autour de la notion d'inconvénients anormaux de voisinage. Quelques décisions ont aussi consacré le droit à ne pas être troublé visuellement dans le cadre des rapports de voisinage. Le juge s'appuie sur le droit «pour le propriétaire de jouir de sa chose de la manière la plus absolue, sauf usage prohibé par les règlements et limité par l'obligation qu'il a de ne causer à la propriété d'autrui aucun dommage dépassant les inconvénients normaux du voisinage».

L'analyse des décisions de justice, tant judiciaires qu'administratives, fait ressortir la notion de «droit personnel au paysage». Mais seule la jurisprudence, au cas par cas, peut définir si le paysage mérite d'être protégé ou pas. Reste par ailleurs à évoquer le problème d'évaluation du dommage et dans certains cas de détermination de la personne susceptible de disposer d'un intérêt à agir... ■

CHANTAL GIL
AVOCATE SPÉCIALISTE EN DROIT PUBLIC
giljuris@wanadoo.fr



© MT

LE PAYSAGE «TRANSMISSIBLE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES».

On disperse puis
on concentre



© Concession pont du Gard

>>> Opération Grand site

Ce que cache le label

démarches: on disperse et on concentre; à Gavarnie, le village aux espaces publics améliorés et son somptueux arrière-plan captent l'essentiel de la foule; les cirques voisins, et les multiples sentiers du Parc national accueillent un public moindre, dans des conditions d'émotion préservée.

4) RECONNAÎTRE LA FONCTION DE « DIRECTEUR DE SITE ». Au-delà de l'entretien des équipements d'accueil, la coordination des intérêts en cause est primordiale. L'opération Grand site a souvent un rôle déclencheur dans la mise en gestion, mais elle n'est logiquement jamais finie. Les équipements vivent, le milieu réagit, les comportements changent. Il faut modifier le tracé d'un sentier, redéfinir l'accueil, réécrire les dépliants, etc. La réactivité du gestionnaire est donc le facteur clé du succès. La reconnaissance de cette fonction a donné lieu à une première réunion de directeurs fin 1999 puis à la création du Réseau des Grands sites de France (RGSF) une année plus tard.

Sept années après, la réflexion aborde aujourd'hui les fonctions économiques et sociales des Grands sites: retombées financières, sociétés locales et valeurs patrimoniales d'échelle régionale, nationale ou mondiale: une illustration de plus de la nécessité planétaire du développement durable. ■

JEAN-PIERRE THIBAUT

ADMINISTRATEUR DE LA SECTION FRANÇAISE DE L'ICOMOS
(CF. ENCART PAGE 12).

Grand site: ce label déposé est également le résultat d'une démarche de concertation. Les Grands sites sont choisis parmi les sites classés.

Un million de visiteurs à Gavarnie, autant à la pointe du Raz ou dans les gorges de l'Ardèche... Dans les années 70, la pression touristique monte dans nos sites les plus prestigieux: dégradations des milieux et rejet des visiteurs s'ensuivent. La recherche d'une solution est urgente! En 1976, l'État apporte sa réponse: l'opération Grand site est lancée. Pensée comme une opération d'aménagement du territoire, elle concerne des sites de grande notoriété, protégés, mais dégradés: « Comme un monument, un site se réhabilite ».

Au fil des ans, le dispositif se précise.

L'opération Grand site se mue en un ensemble d'opérations Grand site qui reposent sur une démarche de projet, fondée sur la concertation et le partenariat.

Réaliser une opération Grand site

Le préfet établit un comité de pilotage (élus et services déconcentrés), lequel élabore un programme général de réhabilitation et de mise en valeur approprié au site en tenant compte des retombées économiques locales. Ce comité définit un schéma global de fonctionnement et propose un plan de financement détaillé. Dans cette démarche de développement durable, l'État-partenaire conseille les autres partenaires locaux, assure la coordination nationale, valide les programmes, autorise les travaux. Il exige également l'existence d'une structure de gestion rassemblant les diverses collectivités locales pour assurer une gestion pérenne du site.

Reste l'avenir... Comment sauvegarder la qualité retrouvée? Le ministère a donc créé et déposé le label « Grand site de France », dispositif incitateur centré sur le rôle du gestionnaire, garant de cette qualité retrouvée. Dès cette année, compte tenu de l'état du site, de l'achèvement de la réhabilitation, de l'existence d'un partenariat pour la gestion, quatre sites seront éligibles: la pointe du Raz, le pont du Gard, l'aven d'Orgnac, la montagne Sainte-Victoire. ■

ANNE-FRANÇOISE PILLIAS

anne-francoise.pillias@environnement.gouv.fr

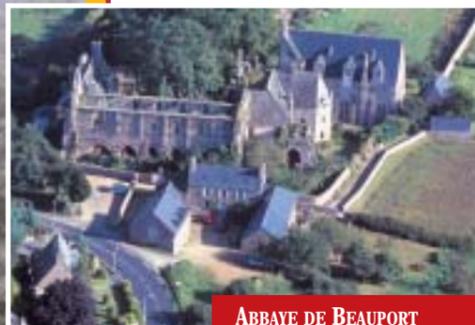
Opérations Grand site Les 4 conditions d'éligibilité

- 1 être un site de renommée nationale.
- 2 susciter une fréquentation touristique inadaptée.
- 3 être protégé au moins pour partie par un classement (code de l'Environnement, articles L.341 et suivants).
- 4 faire l'objet d'un consensus local pour demander une opération Grand site.



© G. Stramboni - GSSV

MONTAGNE SAINTE-VICTOIRE



© Jack Lauannec

ABBAYE DE BEAUPORT

RESTE L'AVENIR... APRÈS L'OPÉRATION GRAND SITE, IL FAUT SAUVEGARDER LA QUALITÉ RETROUVÉE.



BANDE ACTIVE DE LA DRÔME, RIVIÈRE DYNAMIQUE.

© Bernard Pont

La longue démarche du gestionnaire qui décide de ne rien faire

La non-intervention est un choix de gestion. Un choix qui repose sur le principe de précaution, privilégie la naturalité, prend en compte le fait qu'aucun espace protégé n'est autonome. Un choix s'évalue.

Ne pas agir! Laisser faire la nature... Les moins initiés de nos lecteurs pourraient se leurrer et imaginer un instant que la non-intervention est synonyme de laisser-aller, aussi, dès le préalable, il faut les détromper: la non-intervention résulte d'une démarche longue et complexe. Elle repose sur le recueil scientifique de données et découle d'un choix de gestion raisonnée. Tout l'inverse du laisser-aller qui procède d'absence d'objectifs et de programme d'actions ou résulte d'un manque de moyens ou de connaissances. La non-intervention est donc un choix de gestion à réfléchir. En amont, le choix s'appuie sur un diagnostic patrimonial et fonctionnel du milieu. Lors d'inventaires sur site, le diagnostic patrimonial permet d'appréhender ce qui est menacé, très rare... Tandis que le diagnostic fonctionnel cherche à établir les fonctions écologiques majeures qui régissent les systèmes et donc à diagnostiquer les éventuelles altérations de ceux-ci. Sur ces bases, le gestionnaire pourra alors construire son plan de gestion.

En aval, quand l'action de gestion non interventionniste est engagée, elle est continuellement évaluée à l'aune de suivis réguliers. Dans l'île de la Platière, par

exemple, le choix de laisser une partie des forêts alluviales à leur développement naturel laissait la place à quelques doutes. Personne ne pouvait affirmer que, dans la pratique, l'évolution naturelle irait dans le sens escompté. Les suivis scientifiques ont permis de lever les interrogations et de ratifier la pertinence du choix de gestion (cf. encadré page 16).

Principe de précaution!

Après avoir insisté sur la nécessité de procéder à des inventaires et suivis scientifiques, curieusement, la principale justification du choix de non-intervention réside dans l'appréciation critique de ces mêmes outils. Avec beaucoup d'objectivité, il faut noter qu'ils sont forcément partiels et qu'ils focalisent l'évaluation (et donc la gestion) sur certains groupes précis tels les vertébrés, ou encore les végétaux supérieurs. Le caractère incomplet des inventaires nous invite à la précaution. Est-il sûr qu'ils nous dessinent une vision correcte du

LE FOU DE BASSAN PROLIFÈRE
DANS LA RÉSERVE DES SEPT ÎLES.



© G. Bentz - LPO

« L'INTERVENTION PEUT S'ENVISAGER POUR PERPÉTUER DES PRATIQUES ANCESTRALES AYANT FAÇONNÉ UN MILIEU À HAUTE VALEUR PATRIMONIALE. C'EST LE CAS PAR EXEMPLE DE LA PLUPART DES PRAIRIES ET PELOUSES MAIGRES CRÉÉES PAR DES PRATIQUES DE PÂTURAGE. POURTANT, MÊME DANS CE CAS, LE GESTIONNAIRE RESTERA PRUDENT. IL S'INTERROGERA D'ABORD SUR LA VÉRACITÉ ANCESTRALE DE CES PRATIQUES ».

patrimoine naturel? Sommes-nous si certains de maîtriser complètement les conséquences d'une gestion interventionniste? Pouvons-nous affirmer que nos choix, forcément partiels, en faveur de quelques espèces patrimoniales, ne portent pas atteinte à d'autres éléments tout aussi importants mais méconnus? Pensons au manque de connaissances sur les groupes d'invertébrés.

Le principe de précaution voudrait que, face à notre approche très partielle (partielle!) de la biodiversité, le gestionnaire laisse le plus souvent possible les mécanismes de fonctionnement des écosystèmes fonctionner librement.

Évaluer le degré de naturalité

Mais, plus certainement encore, la décision de ne pas intervenir s'appuie sur le choix de la naturalité. Étant entendu que la naturalité se définit comme un fonctionnement autonome de la nature, déconnecté de l'intervention humaine, il est important pour un gestionnaire d'identifier le degré de naturalité des milieux qu'il gère. Concrètement, ce diagnostic va lui permettre de faire la part des facteurs écologiques naturels et des facteurs humains qui régissent le fonctionnement de ces milieux. Il pourra alors diagnostiquer s'il y a eu de fortes utilisations de l'espace liées aux activités humaines. Certes, la chose n'est pas aisée, d'autant que, plusieurs siècles après leur

●●● suite page 16

Méthode pour un suivi Non-intervention en forêt alluviale

Laisser la forêt évoluer selon sa propre dynamique... Les gestionnaires de la réserve naturelle de l'île de la Platière ont décidé de ne pas intervenir. Un choix qui porte, plus spécifiquement, sur une quarantaine d'hectares de forêt alluviale.

Mais ont-ils raison? La non-intervention supposant pour les gestionnaires de vérifier, en permanence, la pertinence de leur choix, des suivis scientifiques ont été mis en place depuis 1994.

Pour connaître la dynamique spontanée du boisement alluvial, soixante-trois placettes furent sélectionnées sur lesquelles chaque arbre, vivant ou mort, fut identifié. L'identifiant étant constitué par les coordonnées polaires de l'arbre, calculées depuis le centre de la placette. Le protocole permet un suivi individuel de la croissance et de la mortalité des arbres. La seconde campagne de relevés, réalisée en 2002, a clairement renforcé le choix de non-intervention. Balayant les craintes de voir se développer certaines espèces d'arbres invasives, tel l'érable, le negundo, le robinier, dans le massif forestier, l'étude a mis en évidence que ces espèces ne se régénèrent quasiment pas en forêt de bois dur.

Les retombées des études liées à la non-intervention ont pour autres conséquences d'enrichir les connaissances et la gestion efficace. Ainsi la quantification des flux de bois morts (quantité d'arbres morts entre les deux relevés, le taux de disparition du bois mort) constitue une précieuse information. Elle apporte des éléments qui serviront de base aux préconisations formulées aux gestionnaires forestiers afin de gérer au mieux les quantités de bois morts en forêt exploitée. Les résultats de l'étude vont également permettre de mieux connaître le fonctionnement spontané de la forêt alluviale rhodanienne et d'en tirer des enseignements pour la gestion d'autres massifs forestiers alluviaux sur la vallée. ■

B. P.



© Bernard Pont

LES CHABLIS SONT NÉCESSAIRES, ILS CONSTITUENT UNE PHASE DE L'ÉVOLUTION NATURELLE (PINÈDE DE PINS À CROCHETS).



disparition, des activités humaines peuvent encore marquer le fonctionnement des écosystèmes. Sur cet aspect, Étienne Dembrine¹ a montré comment les sols forestiers gardent la mémoire des défrichements agricoles du 18^e siècle et même de l'époque gallo-romaine. Travaillant sur les successions de végétation, il a mis en évidence que les diversités floristiques actuelles pouvaient être liées aux activités humaines antérieures.

Ainsi défini, l'historique des activités humaines permettra d'alimenter en informations techniques les modalités de gestion. Cette étape est difficile, elle est cependant capitale, et l'on ne saurait trop insister sur la nécessité d'y consacrer du temps. Son importance majeure détrône d'ailleurs l'évaluation patrimoniale qui comporte un risque: celui de construire son plan de gestion autour d'un but unique visant à sauvegarder « l'espèce, joyau de la réserve ». Ajoutons que l'approche historique doit se référer à une période la plus longue possible. Thierry Dutoit² souligne que les cartes anciennes du cadastre napoléonien devraient systématiquement être exploitées. C'est en comprenant l'histoire de son territoire que le gestionnaire appréhendera le degré de naturalité. On notera cependant que les outils d'évaluation du degré de naturalité restent encore à construire.

La complexité du système

Un autre aspect conditionne le choix de la non-intervention, il est lié à la taille de l'espace protégé en comparaison à celle de l'ensemble du système écologique auquel il appartient. En clair, comment un gestionnaire peut-il imaginer d'intervenir si l'espace qu'il gère représente 0,1% du territoire régi par les mêmes facteurs écologiques? Que peut faire ce gestionnaire sur un

bras mort du Rhône de quelques dizaines d'hectares, quand la nappe phréatique qui est en lien avec le Rhône, à cet endroit, s'étale sur quelques milliers d'hectares? Et que cette même nappe est pompée par les agriculteurs, les compagnies des eaux, les différents établissements industriels...? De fait, sa capacité d'action est réduite.

Le gestionnaire conduira alors un diagnostic fonctionnel destiné à mettre en lumière le fonctionnement du niveau de l'eau dans sa réserve. En prenant en compte les facteurs écologiques, sociologiques, économiques, le diagnostic lui permettra de se frayer un chemin dans la complexité. Peut-être alors son intervention se résumera-t-elle à une rencontre avec le responsable environnement des principaux utilisateurs d'eau? Un moyen indirect qui lui garantira, plus sûrement, un certain niveau d'eau. En quelques mots, la non-intervention prend acte du fait que l'espace protégé n'est jamais isolé, ni géographiquement ni historiquement.

Une taille minimum

La non-intervention n'est envisageable que si l'espace protégé est de taille suffisante, de telle manière que tous les stades d'évolution et de reconstitution d'un milieu soient présents. Et ce, quelles que soient les perturbations. Ainsi, en forêt, l'espace protégé devra comporter des zones de clairière, futaie, forêt jeune, forêt plus âgée, chablis qui, ensemble, constituent tous les stades naturels de l'évolution forestière³. Ces zones doivent être représentées de telle manière que la perturbation la plus forte ne vienne pas mettre l'évolution de l'ensemble en danger. Ainsi, une réserve forestière intégrale n'est envisageable qu'au sein de massifs suffisamment vastes. Un chiffre couramment admis est de l'ordre de 50 à 100 hectares, mais l'optimum se situe sans doute bien au-delà. Annick Schnitzler⁴ avance des superficies minimum de l'ordre de 10 000 hectares.

La taille du site détermine également la non-intervention dans la mesure où elle permet au gestionnaire d'envisager sa gestion de manière plus globale. Ainsi, en admettant que l'espace protégé soit limité à un bras mort du fleuve, le gestionnaire fera tout ce qui est en son pouvoir pour conserver ce bras mort. Pourtant, il le sait, l'évolution inéluctable est son atterrissage par les apports d'alluvions. À l'inverse, si l'espace protégé concerne une entité fonctionnelle suffisamment vaste, le processus d'atterrissement local d'un bras

>>> En savoir plus

Réserve naturelle île de la Platière
rue César-Geoffroy 38550 Sablons
Mél : platiere@espaces-naturels.fr
Tél. : 04 74 84 35 01



© G. Benitz - LPO

LE MACAREUX EST EN DÉCLIN DANS LA RÉSERVE DES SEPT-ÎLES, POUTANT LES GESTIONNAIRES ONT DÉCIDÉ DE NE PAS INTERVENIR.



>>> Ne pas intervenir La nature est faite comme ça

Le macareux! Oiseau marin sert d'emblème à la commune de Perros-Guirec. Il hante les lieux depuis si longtemps qu'on l'a cru appartenir à cette terre. À l'aube du 20^e siècle, les couples se comptaient en milliers, ils étaient tant et tant, qu'à coups de fusil, d'aucuns les ont occis. C'est d'ailleurs ainsi qu'est née la Ligue pour la protection des oiseaux. Aujourd'hui, quelques centaines de couples subsistent sur la réserve naturelle des Sept-îles, tandis que prospère une autre espèce emblématique, le fou de Bassan: un nouveau locataire qui compte plus de 30 000 individus. L'archipel, qui court sur quarante hectares (240 à marée basse), abrite aussi le phoque gris (unique colonie en France avec celle de la mer d'Iroise), mais il y a aussi des corneilles, des rats, des pingouins, des orvets... Chacun sa place dans l'instable équilibre. Alors, quand une espèce régresse ou qu'une autre prolifère: faut-il intervenir?



ENTRETIEN AVEC
FRANÇOIS SIORAT •
CONSERVATEUR
DE LA RÉSERVE NATURELLE
DES SEPT-ÎLES •
STATION LPO

► Devant l'augmentation de la population des fous de bassan au détriment des macareux, vous décidez, sciemment, de laisser faire!

Effectivement. Notre décision repose sur une démarche scientifique qui consiste à analyser la dynamique du système pour percevoir s'il existe des perturbations anormales. Ensuite, dans un troisième temps, nous apprécions si ces perturbations sont d'origine humaine, ce qui pourrait nous pousser à intervenir. Ainsi, concernant les macareux moines et les fous de Bassan, nous constatons que les deux espèces sont en compétition spatiale: les macareux moines sont en déclin tandis que les fous de bassan sont en expansion. Une conclusion hâtive aurait pu nous amener à désigner ces derniers comme responsables. Nous avons cher-

mort est compensé par la création de nouveaux bras morts. Du même coup, le gestionnaire envisagera différemment les objectifs de sa gestion.

La non-intervention se prépare

Dans certains cas, l'objectif de non-intervention ne peut être mis en œuvre immédiatement et demande des actions préparatoires. C'est notamment le cas si des altérations apparaissent dans le fonctionnement de l'écosystème considéré. Dans le cas d'une forêt dont la structure (futaie régulière, taillis...) ou la composition (le type d'espèces) ont été transformées par des actions sylvicoles, le gestionnaire choisira d'intervenir dans le but de rapprocher le peuplement forestier d'une structure ou d'une composition naturelle. Ensuite, seulement, il laissera la forêt livrée à elle-même. En fait, à partir d'une référence comparable en forêt naturelle, le gestionnaire agit afin que le boisement se rapproche de l'état de naturalité.

Autre exemple, en contexte alluvial. Imaginons que des perturbations extérieures aient amené le cours d'eau à s'enfoncer. Pour rétablir la fonctionnalité de l'écosystème, le gestionnaire prend acte que les actions à entreprendre se situent à l'extérieur de l'espace protégé. Il s'agit que la rivière retrouve son niveau normal. Dans le cas, par exemple, où un ouvrage bloquerait, en amont, la charge de fond du cours d'eau, il œuvrera certainement auprès des décideurs afin que les matériaux puissent à nouveau transiter et que la rivière retrouve son niveau.

Preuve que la non-intervention est une action. ■

BERNARD PONT • CONSERVATEUR
RÉSERVE NATURELLE DE L'ÎLE DE LA PLATIÈRE

1. Dupouey Jean-Luc, Sciamia Delphine, Waltraud Koerner, Dambrine Étienne, Rameau Jean-Claude (2002): « La végétation des forêts anciennes » • Revue forestière française, 54 (6): 521-529.
2. Dutoit Thierry (2003): « Histoire des utilisations passées et biodiversité: un suivi primordial pour la gestion conservatoire des espaces naturels » • Forum des gestionnaires. Paris, mars 2003 (les actes sont sous presse).
3. À paraître fin 2003 • Gilg Olivier: Les forêts à caractère naturel, caractéristiques, conservation et suivi • Édition Aten.
4. Écologie des forêts naturelles Europe (2003) • Tec Doc Lavoisier.

>>> Lire aussi
B. Pont - N. Le Bot (2002) • Suivi à long terme de la dynamique spontanée de la forêt alluviale de l'île des Graviers • Association des amis de la Platière



ché à savoir si nous avons affaire à une perturbation anormale ou non du système. Or, les données accumulées depuis plus de cinquante ans aux Sept-îles nous invitent plutôt à conclure à un changement d'équilibre.

► **Voilà qui plaide pour l'intervention du gestionnaire afin qu'il sauvegarde l'équilibre du système...**

Notre connaissance de la dynamique des deux espèces, aux Sept-îles mais aussi dans leur aire de distribution, nous permet d'affirmer que la régression des macareux n'est pas liée à la croissance des fous de Bassan. Certes, cela ne modifie pas la réalité objective, mais cela change considérablement notre réflexion. Les macareux souffrent, entre autres, des pollutions par hydrocarbures, des captures accidentelles par les engins de pêche ou encore de l'influence des changements climatiques sur les populations de poissons, donc de proies; toutes causes qui échappent à l'emprise géographique du gestionnaire de l'archipel.

► **Vous disiez que la troisième étape de votre réflexion visait à déterminer si les perturbations étaient d'origine humaine... En quoi la réponse à cette question conditionne-t-elle votre intervention ?**

Quand les facteurs influents sont d'origine anthropique, il nous paraît légitime d'intervenir. L'objectif de l'action est alors d'éliminer ces facteurs perturbateurs ou tout au moins de limiter leurs effets. La mission d'une réserve naturelle n'est pas celle d'un zoo, ni d'un centre d'élevage. Elle ne vise pas à sauvegarder un système en l'état, mais à préserver les potentialités du milieu à évoluer, sous l'influence de facteurs naturels (au sens de non anthropiques). Il faut accepter que de nouveaux équilibres s'installent, dans la mesure où la dynamique de changement n'est pas influencée par l'activité humaine. En disant cela, je suis tout à fait conscient que ma position de gestionnaire d'îlots marins est plus confortable que si je gérais une zone humide littorale, résultante de la transformation millénaire du milieu par l'Homme.

► **Vous dites : il ne faut jamais se précipiter pour intervenir. Il faut prendre le temps d'analyser des données.**

Certes, ainsi nous nous sommes interrogés au sujet de l'impact des lapins sur la flore. Mais, conformément à notre éthique, nous avons pris le temps d'observer. Nous avons bien fait, car les évolutions négatives que nous craignons se sont avérées réversibles. Conclusion: il ne faut pas se précipiter pour intervenir. En corollaire, nos suivis floristiques sont de plus en plus précis. Auparavant, ils portaient sur des intervalles de cinq à sept ans, maintenant des observations annuelles complémentaires sont réalisées. Ces études, de plus en plus fines, sont désormais à l'échelle du centimètre. En ce qui concerne la flore, nous pensons qu'il faut au moins dix à quinze ans de suivi pour commencer à appréhender les équilibres.

► **N'y a-t-il pas, quelquefois, des espèces dont la décroissance faciliterait la sauvegarde d'autres espèces, à forte valeur patrimoniale? Des fois où il faut intervenir ?**

Ce qu'on pourrait appeler, avec un brin de provocation, des nuisibles? En 1993 et 1994, nous avons éradiqué le rat des îlots. Cette espèce, introduite au 18^e siècle, a éliminé de l'archipel d'autres espèces à forte valeur patrimoniale, telles les océanites tempête. Mais là encore, notre intervention a fait suite à une longue réflexion. Un laboratoire a travaillé pendant plusieurs années, d'une part, pour évaluer au plus juste les enjeux patrimoniaux et, d'autre part, pour appréhender *a priori* et *a posteriori* l'impact de l'élimination supposée, puis effective, sur des espèces non-cibles de l'opération.

► **La non-intervention va tout de même à l'encontre d'une certaine pression sociale ?**

Oui. D'autant que certaines espèces ont une forte valeur symbolique. Comment fermer les yeux sur certaines forces sociales? D'autant que la décision finale de l'action ne nous appartient pas: elle relève du comité de gestion, donc des représentants de la société dans toutes ses composantes. Nous proposons la politique que nous pensons la plus pertinente, nous l'appliquons si nous avons *quittes*, mais nous ne disposons pas! ■

RECUEILLI PAR MOUNE POLI

>>> **En savoir plus**
François Siorat • Réserve naturelle des Sept-îles • station LPO
Ile grande • 22560 Pleumeur-Bodou
Tél. : 02 96 91 91 40 •
Fax : 02 96 91 91 05

Cahiers d'habitats mais qui les utilise?!



Le Centre régional de la propriété forestière Nord Picardie utilise les Cahiers d'habitats. Éloges et critiques d'un outil scientifique destiné à aider la mise en place des inventaires.



© CRPF Nord-Picardie

Les Cahiers d'habitats, ont-ils une vraie utilité pratique? Ou bien s'agit-il d'ouvrages scientifiques rassurants, dont on salue la sortie mais qui rejoignent prestement l'obscurité des archives? Eh bien, nous, Centre régional de la propriété forestière Nord-Picardie, nous utilisons ces ouvrages, parce qu'il s'agit d'une base solide d'informations pour les opérateurs de sites Natura 2000 dont nous sommes!

Depuis l'an 2000, où nous avons entrepris ce type d'action en forêt, nous avons pris l'habitude de nous appuyer sur les Cahiers d'habitats. Comme le classeur édité par l'Institut du développement forestier (IDF), ils sont devenus des partenaires et des outils indispensables.

Soyons concrets. Les Cahiers d'habitats nous permettent de préparer le travail de terrain, d'ailleurs nous bâtissons le protocole d'inventaire en fonction des renseignements qu'ils nous fournissent. Nous y puisons des informations sur la physiologie, la structure mais aussi sur l'imbrication des différents habitats que nous présumons présents sur notre territoire. Notre attention se porte particulièrement sur la variabilité des habitats ainsi que sur la présence d'habitats associés ou en contact. Ensuite...? Les Cahiers nous permettent de réaliser

un contrôle des inventaires terrain. C'est grâce à eux, en effet, que nous pouvons vérifier la présence des espèces indicatrices. Après cette phase, notre travail se poursuit par la rédaction de fiches descriptives des habitats rencontrés et, là encore, nous utilisons les cahiers. Ils nous fournissent des données à grande échelle et précises la répartition et la dynamique des habitats ainsi que leur correspondance phytosociologique.

Puis, vient le moment où il nous faut préconiser des mesures de gestion... Encore l'aide des Cahiers! C'est en croisant les pistes qu'ils nous offrent avec notre expérience de terrain que nous aboutissons à des propositions concrètes qui seront pertinemment discutées avec les partenaires. Il faut compter aussi sur le caractère « officiel » de l'ouvrage qui, parce qu'il s'impose comme une source fiable et validée, accélère les discussions avec les acteurs. On l'aura compris, les Cahiers constituent un atout technique et stratégique, une précieuse mine de renseignements, d'ailleurs complétée par des références bibliographiques.

Éloges... et critiques

Parfaits les Cahiers? Que nenni. Nous rencontrons notamment des difficultés pour utiliser la liste des espèces indicatrices des habitats car elle diffère avec d'autres réfé-

LES CAHIERS?
UNE BASE
SOLIDE POUR
LES
OPÉRATEURS
DE SITES
NATURA
2000!

rentiels « officiels » tels Corine Biotope ou le manuel d'interprétation EUR15. Il faut signaler aussi que l'usage est un tant soit peu élitiste. Le passage de plusieurs stagiaires nous a révélé combien les Cahiers étaient bâtis pour des connaisseurs. Sans compter qu'ils ne contiennent ni clé de détermination ni éléments permettant d'évaluer l'état de conservation. Pour préconiser avec justesse nos actions de gestion, des informations concernant l'impact des activités socio-économiques sur les habitats nous seraient également bien utiles quelques exemples peut-être? Pour toutes ces raisons, lors des phases d'inventaires, notre préférence va aux classeurs illustrés édités par l'Institut du développement forestier. D'autant qu'ils proposent des clés de détermination ainsi que des éléments sur les caractéristiques des sols associés aux habitats. Il faut reconnaître, par contre, que les Cahiers d'habitats nous fournissent davantage d'éléments de réflexion, forts utiles lors de la phase d'élaboration des mesures de gestion. ■

Sylvain Pillon, Christophe Rollier
CRPF Nord PAS-DE-CALAIS PICARDIE

1. Le forum internet de l'Aten peut répondre à cette attente : www.espaces-naturels.fr/natura2000

>>> CRPF Nord Pas-de-Calais Picardie
96, rue Jean-Moulin • 80000 Amiens
Tél. : 03 22 33 52 00 • Fax : 03 22 95 01 63
sylvain.pillon@crpf.fr
<http://www.foretriveefrancaise.com>

Les Cahiers d'habitats ont pour vocation

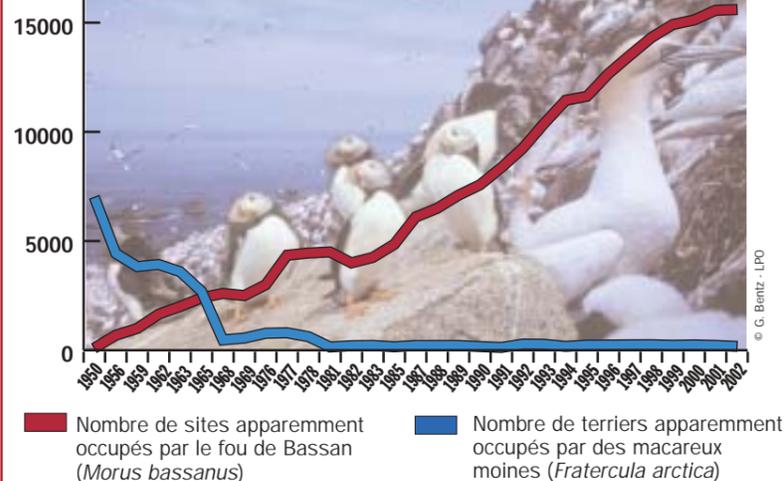
de guider les rédacteurs de documents d'objectifs dans l'identification des habitats, dans l'analyse dynamique de leur état de conservation et dans la définition d'un cadre de gestion propre à chaque site. La collection compte sept tomes dont certains sont encore à paraître. Les volumes sont également édités en cédérom. ■

Tome I : Habitats forestiers • tome II : Habitats côtiers • tome III : Habitats humides • tome IV : Habitats agropastoraux (fin 2003) • tome V : Habitats rocheux (fin 2003) • tome VI : Espèces végétales • tome VII : Espèces animales.

Coût d'un volume avec CD : 38 euros
La Documentation française • 29-31, quai Voltaire • 75344 Paris cedex • Tél. : 01 40 15 70 00
www.ladocfrancaise.gouv.fr

Le déclin du macareux moine

Attention : il n'y a pas eu de recensement toutes les années



« IL FAUT
ACCEPTER QUE
DE NOUVEAUX
ÉQUILIBRES
S'INSTALLENT,
DANS LA
MESURE OÙ LA
DYNAMIQUE DE
CHANGEMENT
N'EST PAS
INFLUENCÉE PAR
L'ACTIVITÉ
HUMAINE. »

Sur le long terme, l'analyse de la dynamique d'un milieu peut faire apparaître des cycles (une espèce décroît à intervalles plus ou moins réguliers pour réapparaître). Les suivis scientifiques mis en place sur le long terme permettent d'identifier ces cycles et de ne point les confondre avec des changements de phase qui marquent un pas irréversible pour l'espèce concernée.

Si le déclin du macareux semble relever d'un changement de phase, il serait hâtif de conclure que sa décroissance numérique est due à la présence du fou de Bassan.

>>> Sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée

Pelagos terre d'asile pour les baleines

Décret n° 2002-1016 du 18 juillet 2002

L'accord international créant un sanctuaire des mammifères marins en Méditerranée a été publié voici plus d'un an. Hormis la pêche, il n'interdit rien et laisse une large place à la négociation. Un parti pris qui tente d'affirmer la pertinence des solutions concertées.



© MT



HUIT ESPÈCES DE GRANDS MAMMIFÈRES FRÉQUENTENT LE SANCTUAIRE (BLEU CLAIR SUR LA CARTE) : DAUPHIN BLEU ET BLANC, RORQUAL COMMUN, GLOBICÉPHALE, DAUPHIN DE RISSO, GRAND DAUPHIN, CACHALOT, DAUPHIN COMMUN ET BALEINE À BEC DE CUVIER.

Non, inutile de relire les vingt-deux articles de l'accord portant création en Méditerranée d'un sanctuaire pour les mammifères marins. Même en cherchant bien, vous n'y trouverez qu'une seule fois le verbe interdire. Par contre, vous y ferez moisson des verbes s'engager et se concerter. Ici, en mer Ligure, entre presque île de Giens, Sardaigne et Toscane, l'État a choisi le dialogue. Est-ce par prudence? Est-ce contraint et forcé par le caractère international de cette parcelle de Méditerranée? Est-ce par tempérance ou bien par pusillanimité? Certainement pour toutes ces raisons et d'autres enco-

re, du fait même du principe d'un sanctuaire qui aura mis plus de dix ans pour conquérir sa réalité juridique.

L'accord repose sur la concertation

Fruit de revendications environnementalistes (WWF, Greenpeace, chercheurs...) et de négociations internationales (franco-italo-monégasques), le sanctuaire reconnaît l'existence d'une aire maritime de 87 500 km² qui, par ses conditions spécifiques de relief et température, constitue un milieu privilégié pour la nourriture et la reproduction des grands mammifères marins. Mais si les 3 000 rorquals et

les 25 000 dauphins qui le fréquentent sont désormais interdits de pêche, l'accord portant création du sanctuaire ne fixe pas d'autres règles. Il laisse à la concertation le soin de préciser ce que recouvre concrètement la lutte contre les « perturbations intentionnelles » (art. 7), les bonnes pratiques en matière « d'observation des mammifères à des fins touristiques » (art. 8) ou la réglementation des « compétitions d'engins à moteur rapides » (art. 9). Ainsi, alors que l'accord venait d'être publié, la polémique a fait rage sur l'opportunité d'autoriser l'organisation de compétitions offshore en Corse (voir encadré). En effet, car si le sanctuaire Pelagos a été créé pour protéger les mammifères marins contre toutes les causes de perturbation provenant des activités humaines, il s'est aussi donné pour objectif de concilier le développement harmonieux des espèces avec les nombreux intérêts socio-économiques de cette région.

Les poupées gigognes du dialogue

Du côté français, le ministère chargé de l'environnement a confié l'animation du sanctuaire au Parc national de Port-Cros. Pour cela, cinq groupes de travail ont été constitués. Ils sont composés de représentants des services administratifs de l'État, des collectivités territoriales, de laboratoires scientifiques, des professionnels du transport, de la pêche, du tourisme, d'associations et ONG. Réunis depuis mars 2001, leurs missions sont de préciser les axes de recherche prioritaires, d'analyser l'impact des activités humaines et d'en limiter les conséquences, de définir et diffuser un code de bonne conduite, de recueillir et analyser les mammifères échoués et de préparer l'élaboration d'un plan de gestion international. Parmi les premières actions et pistes de travail, on peut noter la diffusion d'une plaquette de sensibilisation à 200 000 exemplaires dans tous les ports de plaisance et capitaineries; la formation des organisateurs de *whale-watching* (code

>>> Philippe Robert - responsable scientifique

Comment concilier sanctuaire et activités humaines?

► Le concept de sanctuaire renvoie directement à des principes de protection et d'interdiction, souvent en contradiction avec les activités humaines. L'écologique et l'économique sont-ils conciliables?

S'il n'y avait pas, au départ, un télécopage entre les activités humaines et la préservation de la faune marine, il n'y aurait aucunement besoin d'un sanctuaire. Nous sommes donc, par définition, dans une logique de conciliation des contraires. Prenons l'exemple des compétitions offshore. Ces navires sont rapides et leur mode de propulsion représente un véritable danger en cas de collision. Ils sont aussi très bruyants. Les perturbations peuvent conduire à la dissociation des groupes de mammifères marins avec toutes les conséquences que cela comporte, surtout lorsqu'il y a des petits. Une des premières mesures réglementaire que nous proposons est donc d'interdire ces manifestations. Bien évidemment cela fait grincer quelques dents, surtout en Corse puisque l'île est entièrement incluse dans le sanctuaire.

Cela étant, la protection trouve ses limites dans une proportionnalité entre enjeux économiques, gestion des risques et solutions envisageables. Si l'intérêt économique des courses offshore n'est pas démontré, il nous paraît par contre évident de favoriser le développement d'acti-

vités de tourisme durable. De même, le transport des marchandises et des personnes ne saurait être mis en question. Dans ce dernier cas, nous travaillons plutôt sur des mesures préventives, en partenariat avec les compagnies maritimes (SNCM, Corsica-Ferries). Les recherches se développent selon deux axes: d'un côté, mieux détecter afin d'éviter les accidents; de l'autre, alerter afin d'éloigner les mammifères marins lors du passage d'un navire. Dans les deux cas, il faut rechercher des solutions techniques et adapter les pratiques.

► Pour ce qui concerne la pêche, les choses sont plus compliquées. Il y a de profondes contradictions entre les impératifs des professionnels et la protection des dauphins?

Effectivement, pour élaborer le futur plan de gestion du sanctuaire, nous avons constitué plusieurs groupes de travail, dont un consacré aux activités humaines. La première réunion a eu lieu à Corte, en mars 2002, sous l'égide de l'Office de l'environnement de la Corse. Les professionnels de la pêche nous ont immédiatement alertés sur les conséquences économiques du développement des dauphins dans les zones de pêche. Il faut savoir que les dauphins trouvent très pratique de chercher leur nourriture dans les filets. Les pêcheurs se considèrent dans une situation comparable à celle qui oppose les éleveurs et le loup dans le Mercantour: la préservation et le développement démographique d'une faune prédatrice viennent directement concurrencer l'activité humaine.

La concertation est en cours, et différentes pistes sont envisagées. Le ministère chargé de l'Environnement a rejeté le principe d'une indemnisation, trop lourde de conséquences financières. Par contre, d'autres solutions sont possibles, telles que la technique du « pinger ». L'efficacité de cet appareil miniaturisé, qui émet un bip sonore répulsif, est en cours de validation par l'université de Corte. Ainsi, à terme, il serait tout à fait envisageable d'en équiper les filets.

On voit bien ici tout l'intérêt de la démarche du sanctuaire, qui consiste à privilégier la concertation sur la réglementation, ainsi qu'à valoriser les solutions techniques. ■

de bonne conduite sur les activités touristiques d'observation en mer des baleines); l'interdiction des courses offshore ou un programme d'expérimentation de la détection des cétacés par les navires à grande vitesse en partenariat avec la SNCM.

L'inconvénient de la concertation, c'est sans nul doute la lenteur. Une lenteur qui laisse pendant le risque d'un « sanctuaire de papier » (*Var Matin*, 19/12/2000). L'avantage de la concertation, c'est qu'elle débouche sur des solutions innovantes et respectueuses des contraintes des différentes parties. Dans un espace de liberté de 87 000 km², c'est certainement le meilleur moyen pour qu'une règle soit respectée. ■

PIERRE MUTIN

>>> Philippe Robert
Responsable scientifique
Parc national de Port-Cros
Tél.: 04 94 12 82 30 • 06 74 78 69 23
Fax: 04 94 12 82 31
Mél: p.robert@pnpc.com.fr

Courses offshore L'accord n'est pas de papier

Durant tout l'été 2002, le débat a fait rage: les courses offshore programmées au large de Saint-Florent auront-elles lieu? En 2001, le préfet maritime avait autorisé la course dans le sanctuaire marin. Les associations de protection d'environnement corses, la FNE, le WWF, le comité de gestion du sanctuaire se saisissent du dossier. Ils appuient leur argumentaire sur deux points. Un, l'article neuf de l'accord international prévoit que « les parties se concertent en vue de réglementer et, le cas échéant, interdire dans le sanctuaire les compétitions d'engins à moteur rapides »; deux, ils développent un argument économique et tentent de démontrer que le principal atout de l'île est lié à la qualité de son environnement.

Le juge administratif leur a donné raison *a posteriori*. Par un jugement du 6 mai 2003, le Tribunal administratif de Nice a dit non à l'organisation de courses de navires offshore dans le sanctuaire. Le tribunal a affirmé que le préfet maritime avait commis une erreur manifeste d'appréciation en autorisant (en 2001) les courses « dans une zone reconnue comme abritant une forte population de grands dauphins, ainsi que le lieu de reproduction et de repos des cétacés ». Le juge administratif s'est également basé sur la violation du protocole de Barcelone relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée. ■

>>> Parc naturel régional Scarpe-Escout

Une collecte volontaire des déchets agricoles

Que faire des huiles usagées, pneus, bâches plastiques... Réunie régulièrement et depuis 1998, la commission agricole du Parc Scarpe-Escout, s'est penchée sur la question. Résultat, cinq ans plus tard, une collecte est mise en place à titre expérimental et le Conseil régional envisage d'organiser une collecte systématique pour l'ensemble de la filière.

Le problème, on le connaissait : des tonnes de pneus récupérés chez les garagistes et utilisés par les agriculteurs pour maintenir les bâches ; ces pneus, aujourd'hui dangereux pour la production agricole, sont stockés ou brûlés illégalement en produisant une fumée toxique. Il y avait déjà un certain nombre d'années qu'à travers la commission agriculture et environnement, les agriculteurs et le Parc travaillaient ensemble sur la notion du territoire et sur l'aménagement paysager des exploitations agricoles. Or, un jour de 1998, le problème est arrivé sur la table : que faire des pneus, et des huiles, et des bâches d'ensilage... Le Parc se saisit de la question et l'idée d'une collecte se fait jour. Les gestionnaires du Parc travaillent de concert avec la chambre d'agriculture, la région, l'Ademe... Ils cherchent des solutions pratiques à la mise en œuvre de cette collecte.

« L'existence de la commission agricole sera sans conteste une condition de la réussite, souligne Christelle Parmentier, chargée de mission agriculture environnement. À travers cette instance de concertation, nous sommes renseignés sur les problèmes et les attentes des agriculteurs du territoire. Nous pouvons également, facilement et directement, communiquer avec l'ensemble des exploitants grâce au fichier complet de leurs coordonnées ».

>>> D'autres expériences de développement durable dans les espaces naturels : www.espaces-naturels.fr/aten/nouveautes/evenements

L'enquête

Les écogardes du Parc mènent alors l'enquête auprès de 72 agriculteurs : sont-ils prêts à participer, à quelles conditions ? Les résultats révèlent l'ampleur du problème. Le territoire du Parc rassemble environ 450 exploitations agricoles d'une surface moyenne de 42 hectares. Or leur activité génère de plus en plus de déchets, notamment depuis une trentaine d'années avec le développement de la plasticulture. On estime respectivement à 49 et 79 tonnes la production annuelle de bâches plastiques et d'huiles usagées. En ce qui concerne les pneus usés, on en dénombre chaque année 1 500. Quant aux déchetteries, elles ne couvrent que treize communes sur les quarante-huit du territoire. Mais l'enquête révèle également le manque d'information législative relative à l'élimination des déchets. La première action du Parc sera donc la publication d'un opuscule destiné à combler ce manque.

« Cette enquête a été déterminante en matière de communication, mais c'est elle, également, qui a permis de faire démarrer une véritable concertation Parc/agriculteur » explique Michael Housseaux alors responsable au Parc régional.

En effet, 80 % des agriculteurs se disent prêts à participer à une collecte. Le Parc envisage alors sa mise en œuvre en s'inspirant d'opérations menées dans les monts du Lyonnais et basées sur le principe de l'apport volontaire des déchets plastiques par les agriculteurs au point de collecte.

L'aspect pratique

Le Parc s'engage alors dans une phase plus pratique et cherche des partenariats du côté de la chambre d'agriculture, de l'Ademe, de la Région Nord-Pas-de-Calais afin de subventionner l'opération que les élus souhaitent expérimentale. Le Parc lance l'appel d'offres et retient la société Malaquin. Officiellement mise en place en 2000, l'aspect pratique se décline par la mise à disposition des agriculteurs volontaires d'un équipement complet compre-



© Samuel Dhote/PNRSE

nant un conteneur, un fût, un kit de protection, ainsi qu'une plaquette d'information sur les déchets et leurs filières de traitement. La collecte s'effectue au porte-à-porte, une fois par an pour les bâches et les pneus. Les huiles usagées sont collectées gratuitement (minimum 600 litres) par les sociétés de ramassage intervenant à l'échelon régional. Chacun des participants signe une convention pour cinq ans avec le Parc. Cet engagement comprend une participation financière de 50 % du coût de la collecte à hauteur de 38 euros par an.

Difficultés

Les résultats palpables ne se font pas attendre. En 2000, 73 exploitants agricoles volontaires participent à l'opération. 4 tonnes de pneus et 6 tonnes de bâches sont collectées. En 2002, on compte 90 agriculteurs volontaires. 14 tonnes de pneus et 7,6 tonnes de bâches sont ramassées. En 2003, une centaine d'agriculteurs participent à l'opération. Paradoxalement, c'est le succès de la démarche qui fait s'interroger gestionnaires et agriculteurs. Le problème principal à résoudre est la capacité de la collecte. Celle-ci est aujourd'hui limitée à 20 pneus par exploitation, or la société s'occupant de la collecte a rencontré des problèmes de stockage en raison des quantités supérieures aux prévisions et le flux de recyclage s'est parfois interrompu. D'une manière générale, des difficultés sont nées des quantités inhabituelles

Recyclage

Les bâches plastiques d'ensilage sont conditionnées en balles, elles sont transformées en granulés ou pastilles plastiques pour la fabrication des sacs poubelles. Les pneus sont valorisés par incinération et récupération d'énergie dans une cimenterie équipée d'un dispositif de traitement des fumées. Ils peuvent également, après transformation en poudre de caoutchouc, être utilisés pour la création de pneus pleins ou de revêtement pour les salles de sport par exemple. Les huiles usagées sont régénérées dans une usine agréée, trois litres d'huiles usagées pouvant donner deux litres d'huiles neuves. ■

AU NIVEAU NATIONAL, DE NOMBREUSES ACTIONS SOUTENUES PAR L'ADEME ONT ÉTÉ ORGANISÉES DANS LE BUT DE RÉCUPÉRER ET DE VALORISER LES PLASTIQUES AGRICOLES. CES ACTIONS RESTENT, MALHEUREUSEMENT, LA PLUPART DU TEMPS PONCTUELLES.

Perspectives

2005 sera la date butoir puisque les premiers contrats arrivent à leur fin. Que se passera-t-il alors ? Va-t-on continuer et à quel coût ? Christelle Parmentier est optimiste : « Malgré toutes les difficultés, principalement d'ordre pécuniaire, nous avons un atout. La Région Nord-Pas-de-Calais souhaite vraiment qu'une collecte s'organise à l'échelle de la Région. Voilà plusieurs années que le Conseil scientifique de la Région s'est penché sur la problématique déchets et notre expérience sert un peu de laboratoire. On nous observe, comment les agriculteurs adhèrent ou non. Qu'une collecte régionale s'organise et les coûts s'en trouveraient réduits (notamment les coûts de transports) ». Le Parc possède donc une botte secrète mais, pour l'instant l'expérience suit son cours. ■

SALOMON BRODIER - MOUNE POLI

>>> Parc naturel régional Scarpe-Escout
Christelle Parmentier
357, rue Notre Dame d'Amour -
59230 Saint-Armand-les-Eaux.
Tél. : 03 27 19 19 70

l'avis
d'un agriculteur
Pierre Cordier

“Propreté et responsabilité :
un art de vivre”

Au départ, il y a trois ans, la collecte volontaire des déchets agricoles a surtout motivé des exploitants soucieux de l'intégration de leur profession dans le territoire et dans la société. Nous ne pouvions ignorer l'évolution sociale qui va dans le sens d'une protection de la nature. Il est exact, aussi, que nous avons un véritable problème. Nous ne savions que faire des pneus, huiles usagées ou bâches en plastique qui accompagnent notre production. Ces déchets sont stockés ou brûlés, mais ce n'est pas la solution. Pourtant, le passage à l'acte, je veux dire le fait d'initier véritablement la mise en œuvre de la collecte, n'aurait pas pu se faire sans le partenariat du Parc.

C'est amusant de dire ça car, à sa création, le Parc était plutôt perçu loin de nos préoccupations. C'était un peu « chacun chez soi ». Néanmoins, les choses évoluent et la commission agricole fonctionnant (nous nous réunissons trois ou quatre fois l'an), nous avons eu l'occasion d'exposer nos problèmes. La collecte a pu commencer en 1998, à l'occasion de la mise en place d'un service « campagne propre ». Aujourd'hui, le Parc s'est véritablement rapproché des agriculteurs et leurs problèmes.

Mais les choses ne vont pas seules. Beaucoup d'agriculteurs ont eu des réticences à cause du coût de cette collecte. En effet, notre engagement n'est pas gratuit et, même si c'est plutôt minime, il reste 38 euros par an à notre charge. Difficile à admettre, d'autant que la vente de pneus neufs est déjà taxée pour permettre le recyclage.

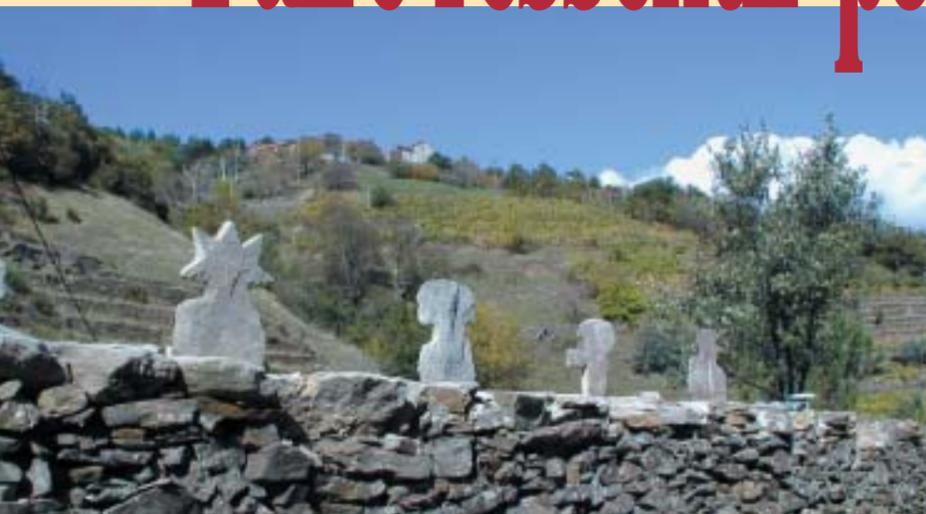
Au début, seuls 15 % des agriculteurs se sont déclarés favorables à cette démarche. Cela représente environ 60 exploitations. Aujourd'hui, on recense 25 % de participation. Vous voyez, les choses changent ! On note encore de l'inconscience chez certains. Mais c'est encourageant, d'autant que tous les agriculteurs n'ont pas ce genre de déchets. À ce jour, 205 tonnes de pneus ont été déstockées, que seraient-elles devenues si on ne les avait pas ramassées ?

Par ailleurs, nos rapports avec les autres agriculteurs se modifient. Même ceux qui n'ont pas participé à l'opération ont changé de comportement. Ils sont plus réceptifs aux problèmes écologiques et participent aux autres démarches organisées. Celle du ramassage des bidons de produits phytosanitaires avec la chambre d'agriculture, par exemple. Ce qui a changé également : notre image. Nous sommes dans un secteur d'agriculture périurbaine, rien n'est plus désagréable que de sentir la fumée des pneus ou des bâches en plastique. Nos relations avec nos voisins non ruraux s'en trouvent modifiées. Notre engagement n'est pas vain. ■

PIERRE CORDIER EST AGRICULTEUR. IL PARTICIPE DEPUIS LE DÉBUT À LA COMMISSION AGRICOLE DU PARC. IL EST UNE CHEVILLE OUVRIÈRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS AGRICOLES.

>>> Parc naturel régional des monts de l'Ardèche

Faire ressentir pour partager



L'artiste s'est exprimé par des sculptures qui évoquent un monde imaginaire de la pierre • Cette approche pleine de sensibilité, constitue l'antidote à toute banalisation de la découverte du patrimoine.

Sentier des lauzes et table d'orientation

Le Parc des monts d'Ardèche a choisi de s'aventurer dans la voie complexe de la communication et l'interprétation sensible à travers plusieurs réalisations. Lors de l'installation de ce qui devait être une table d'orientation sur le site panoramique du Champ-de-Mars, géré par l'ONF, le Parc a orienté le projet vers une approche plus poétique: des dessins symboliques suggèrent les richesses du pays que l'on découvre du regard, et le commentaire savant est remplacé par des citations d'auteurs locaux.

L'ambiance du lieu étant propice à la contemplation, et le site naturel fragile, le choix a été fait de le rendre accessible par des boucles de randonnées assez longues, accompagnées d'un livret guidant le promeneur au travers de trois petites histoires locales, qui le font entrer ainsi progressivement dans l'intimité des lieux. De même, sur le Sentier des lauzes, le Parc a préféré laisser un artiste s'exprimer par des sculptures qui évoquent un monde imaginaire de la pierre.

Ou encore, au bord d'une route paysagère, le site de Sarrasset évoque l'empreinte de l'agriculture dans le paysage au moyen d'une peinture abstraite, réalisée par un artiste local et accompagnée d'un petit texte écrit par l'agriculteur, dans lequel celui-ci explique, avec ses mots et à la première personne, son travail quotidien.

Autant de tentatives, encore modestes, pour parvenir à une approche plus sensible de la découverte. Il est encore trop tôt pour en tirer un bilan, et le travail du Parc ne fait que commencer. Néanmoins, ce travail a révélé toute la richesse de la démarche d'interprétation et son importance dans le débat concernant la communication et l'aménagement sur les sites naturels.

Parce qu'elle propose une approche pleine de sensibilité, propre à chaque lieu et à chaque «interprète», elle constitue en effet l'antidote parfait à toute banalisation ou standardisation de la découverte du patrimoine. Trop souvent, on a réduit l'interprétation à une simple juxtaposition de panneaux savants qui sont parfois bien loin de «l'esprit des lieux». Il est grand temps de redécouvrir cette démarche riche de sens et d'émotions. ■

CATHERINE CAYRE

compréhension intellectuelle, et cette fois objective, du patrimoine en question. Car si l'interprétation choisit l'entrée par l'émotion et la sensibilité, elle se fonde tout autant sur une base de données scientifiques que l'interprète met en forme, comme un metteur en scène de théâtre.

Loin d'opposer deux approches, l'une purement rationnelle et l'autre complètement subjective, l'interprétation propose justement de réconcilier deux façons de connaître en considérant l'être humain comme une globalité. Nous utilisons tous en effet une double connaissance du monde: l'une intuitive, affective, subjective, l'autre intellectuelle, rationnelle, objective.

L'interprétation a l'ambition de s'adresser aux deux, se situant délibérément entre le cœur et la raison. ■

CATHERINE CAYRE
PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE

>>> La Prade - 07560 Montpezat-sous-Bauzon • Tél. : 04 75 94 35 20
Mél : pnr-monts-ardeche@inforoutes-ardeche.fr

Parmi les outils de valorisation des sites naturels, l'interprétation du patrimoine, formalisée par Freeman Tilden aux États-Unis en 1957, est l'un des plus riches et des plus difficiles à appréhender. Toutefois, quelle que soit la définition que l'on en donne, l'interprétation est intimement liée à la communication. Dans ses objectifs tout d'abord, puisque, pour Tilden, il s'agit d'une activité éducative visant à communiquer aux visiteurs la compréhension et le respect du patrimoine naturel protégé dans les parcs nationaux. Derrière toute interprétation, il y a l'idée de «créer des liens» entre le visiteur et ce patrimoine. Or, «établir une relation» est l'objet même de toute communication. Ensuite, parce que l'interprétation introduit la sensibilité et le ressenti dans la découverte du patrimoine.

L'interprétation propose une approche par le ressenti et l'émotion, de l'interprète comme du visiteur. Elle repose sur l'idée que l'on peut faire partager à l'autre son enthousiasme et sa passion pour un patrimoine, et que ce partage n'est possible que si l'on parvient à toucher le visiteur dans sa sensibilité et son vécu.

Le postulat de base est le suivant: en établissant une relation forte, fondée sur le ressenti et la compréhension d'un patrimoine, l'interprétation peut faire naître chez le visiteur un sentiment de respect et d'attachement, et l'amener à partager et s'approprier les enjeux de préservation de ce patrimoine.

Une expérience sensible

Pour y parvenir, l'interprète va tâcher de se relier à la personne du visiteur de différentes manières. Tout d'abord, en se basant sur le vécu de ce dernier, sur ce qu'il connaît déjà, c'est-à-dire en se référant à son expérience quotidienne. Ensuite, en faisant de l'activité d'interprétation une expérience sensible qui permettra au visiteur de s'impliquer dans cette découverte.

L'interprétation fait appel à différents moyens permettant cette approche par le ressenti: l'utilisation de tous les sens (toucher, goûter, sentir...), l'introduction

de la subjectivité (faire parler par exemple tel ou tel acteur du terrain, passé ou présent), l'expression artistique sous toutes ses formes, l'expérience du contact direct, de la mise en situation, etc.

Réconcilier deux façons de connaître

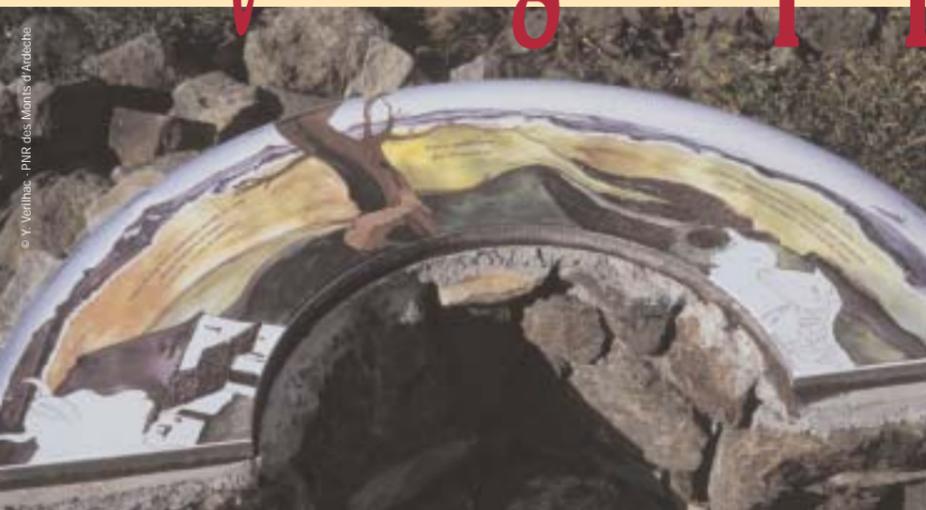
Le contenu même du message que l'interprétation se propose de faire passer est défini à partir de ce que l'on ressent sur le site qui est interprété: c'est ce que les différents auteurs ont appelé «l'esprit des lieux».

Sans référence à une quelconque mystique religieuse, il s'agit tout simplement de s'inspirer de ce qui émane de l'endroit, de ce qu'il dégage comme sensation première, en partant du principe que tout le monde est susceptible de ressentir et percevoir cela. Le premier travail de l'interprète va donc être de restituer et d'exprimer ce ressenti, point de départ de la démarche d'interprétation.

Pour évacuer toute ambiguïté, il convient de préciser que cette utilisation du ressenti n'est pas une fin en soi. Elle est une porte d'entrée pour amener aussi une

>>> Parc naturel national de Port-Cros

Quelle signalétique pour les espaces naturels ?



Au service de l'identité du territoire, cette table d'orientation (PN monts d'Ardeche) où le commentaire savant fait place à des citations d'auteurs locaux (cf. page précédente).

Un design très sobre, intemporel...

La signalétique n'est pas une fin en soi. C'est un outil de communication qui, à ce titre, doit être replacée dans une stratégie, au service d'une philosophie de la découverte. La discrétion est un précepte et le design doit être soigneusement étudié, tout comme le choix de l'implantation.

Au Parc national de Port-Cros, nous avons systématiquement privilégié le fait que le visiteur soit actif et non passif, qu'il fasse l'effort d'aller vers la signalétique et non l'inverse. Celle-ci est donc positionnée à l'écart ou à l'ombre, sur le côté d'un fort ou en retrait de la plage.

Le design épuré de cette signalétique est un gage d'intégration au paysage et le choix de son implantation est stratégique. Chaque détail compte. Rien ne doit être laissé au hasard. L'attention est poussée jusque dans le choix des matériaux.

Tout gestionnaire, animateur, communicateur d'un espace naturel vous le dira : la signalétique des espaces naturels est une problématique à laquelle il est confronté. Une nouvelle population, plus familiale, pratique le tourisme nature et demande à être assistée dans sa découverte. Ainsi, la mise en place d'outils de compréhension est-elle devenue nécessaire.

À ce titre, la démarche initiée par les parcs nationaux est intéressante. Car, malgré la croissance de la fréquentation, elle concilie qualité, intégration au paysage, identité forte, préservation du patrimoine naturel.

C'est la solution

À la recherche d'outils pédagogiques, la signalétique est souvent présentée comme « la » solution. Peut-être. À condition cependant de lui donner du sens, c'est-à-dire de la resituer dans la stratégie de communication à long terme. La signalétique ne saurait être déconnectée des questions de développement ou d'équilibre de la fréquentation, du public visé, des thèmes à retenir.

La signalétique est un moyen de communication complémentaire à d'autres outils de communication : documents éditoriaux, site internet, guides, dépliants, panneaux, mobilier signalé-

tique ou ludo-pédagogique, expositions... Le rôle joué par chacun de ces outils doit être clairement identifié.

Une fois définie la stratégie dans laquelle s'inscrit la signalétique, l'équipe composée du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre définit l'axe éditorial : conception graphique, iconographie, mise en page, identité et logotype...

Cette phase de l'étude doit être menée en parallèle avec la phase de design et de choix des implantations sur site. Une grande symbiose doit s'opérer entre les acteurs du projet et le projet lui-même, et chaque phase doit être longuement réfléchie, dessinée, modifiée, polie.

Le design de la nature

En matière de design d'environnement, rien n'est dérisoire, rien n'est accessoire, chaque détail a son importance, le superflu doit être éliminé, l'essentiel mis en avant. La démarche initiée par les parcs nationaux, avec des partenaires privés (ACG et RCD Design) vise à élaborer un design très sobre, intemporel, à l'image de l'environnement naturel.

Une attention profonde préside au graphisme, à l'équilibre entre le texte et l'image. Notre société étant une société de l'image, la photo est privilégiée. Mais il ne

s'agit pas de montrer, mais d'inciter à la découverte. Un territoire ne se livre pas de suite, il se découvre, s'apprend, s'approprié. Il se donne à qui souhaite le découvrir. Le rôle de la signalétique est d'inciter à aller au-devant du territoire, il ne s'agit pas de tout montrer, contrairement à une demande d'un certain public. La mise en place sur site relève du même processus : un équilibre entre attractivité, discrétion, intégration, lisibilité et visibilité. Le visiteur ne doit pas être agressé par la signalétique, mais invité. Libre à lui de ne pas aller au-devant d'elle. À vrai dire, cette notion est très difficile à faire passer auprès des hommes de terrain qui privilégient pour certain l'efficacité, pour d'autres la non-visibilité.

Le choix des matériaux

Les matériaux traditionnels, tel le pin traité avec des produits écologiques, permettent une intégration au milieu naturel. Le choix du rondin permet une plus grande discrétion de par sa forme. Le choix de la fixation invisible, par un sys-

>>> Parc national de Port-Cros

Tél. : 04 94 12 82 30

www.portcrosparcnational.fr

La forme et le fond

La poule caquette, la pie jacasse, le lion rugit... Le vaniteux pérore ou vaticine, le sot persifle, le colérique éructe... Le berger d'alpage fait tintinnabuler les sonnailles de son troupeau. Chacun communique à sa façon ! Les communicants ont ceci en commun d'être souvent bruyants.

Il y a plus important que le bruit. La communication est l'art de manier les mots et les silences. Sur une page, les blancs, les marges, les alinéas ont autant d'importance que le gras de l'encre et la taille des caractères, la largeur des titres ou la surcharge des couleurs. Savignac, qui a dominé l'art de l'affiche, avait pour obsession de simplifier. Charlie Chaplin, sans doute le plus grand communicant des temps modernes (sans jeu de mots) est le héros incontesté du cinéma muet. Cela, juste pour dire que communiquer n'est pas brailler.

Simplifier, toujours simplifier. Les politiques de protection de l'environnement constituent un champ exceptionnel de communication. La nature, le paysage, le ciel, la terre, le vent, l'aube et le crépuscule... Toute évocation fait sens et référence. Et pourtant. On vous parle de POS et de PLU, de ZAD et de ZUP, de ZPPAUP ou de ZNIEFF, de ZPS ou de ZICO, de SCOT et de CTE...

L'énumération serait littéralement interminable. Avouons que cela manque un peu de poésie.

L'usage des acronymes n'est que le symptôme visible de discours qui se réfugient dans une technicité incompréhensible au commun des mortels. Rien n'y fait. Le communicant branché, pardon « chébran », parle en sigles. La règle d'or de la communication, est sans doute de parler pour se faire comprendre. Pas si simple. Communiquer, c'est créer une relation, faire partager une émotion, une conviction, souvent une passion. Communiquer, c'est aussi écouter. Les mots ont un sens. Les phrases un rythme. La communication est symphonique. Les fausses notes, plus que de simples fautes de goût, ont pour effet de dénaturer le message et

d'entamer la crédibilité de son auteur. La forme n'est ni plus ni moins à négliger que le fond, elle en est le reflet, le miroir, la marque au sens du cachet qui fait foi. De là à apporter de l'importance à la ponctuation, à veiller à l'usage (immodéré) des majuscules, au choix de la typographie, il n'y a qu'un pas. Le travail est fastidieux mais nécessaire et se révèle, avec le temps, d'une surprenante efficacité. Question de politesse également, de respect d'autrui (du récepteur, pour parler professionnel).

De façon générale, la communication qui concerne le champ de l'environnement et de la protection de la nature reste un mystère. Il est surprenant qu'un sujet aussi familier, si proche des préoccupations de nos concitoyens, si chargé de sens, soit perçu de façon aussi confuse... On fait de l'environnement un monde à part, cloisonné, technique : le climat, la couche d'ozone, les OGM, le bruit, les émissions de dioxine, les nitrates et les pesticides, le risque industriel, le réseau Natura 2000... On aligne les chiffres, on discute, on ergote, on se lance des anathèmes au visage. On est pour, on est contre. Point final. Le cerveau de l'Homme n'est pas fait de caissons étanches. Notre perception de l'environnement est profondément attachée à notre culture. Tout regard sur la nature a une dimension cognitive, esthétique, sensorielle, spirituelle au sens quasi religieux du terme. Parler de la faune, de la flore, du paysage, c'est parler de l'Homme, de sa relation au monde. Communiquer sur la nature, c'est rechercher, au fond de l'âme humaine, nos raisons d'aimer, nos raisons d'espérer.

Après, tout est question de mécanique :

affiches, affichettes, communiqués, panneaux d'exposition, vidéo... Tout se discute. ■

DOMINIQUE LEGRAIN

DOMINIQUE LEGRAIN
EST ANCIEN DIRECTEUR
ADJOINT
DU CONSERVATOIRE
DU LITTORAL

communiquer

pour quoi faire ?

Quelle signalétique pour nos espaces naturels... suite

tème de cornières au dos, permet d'offrir une pleine page de grande qualité sans brouiller le message par des éléments techniques perturbateurs. Le sol est lui aussi traité. En situation d'isolement, le visiteur peut alors saisir cet instant privilégié où, déconnecté du réel, il peut tenter le « passage initiatique ». Le sol

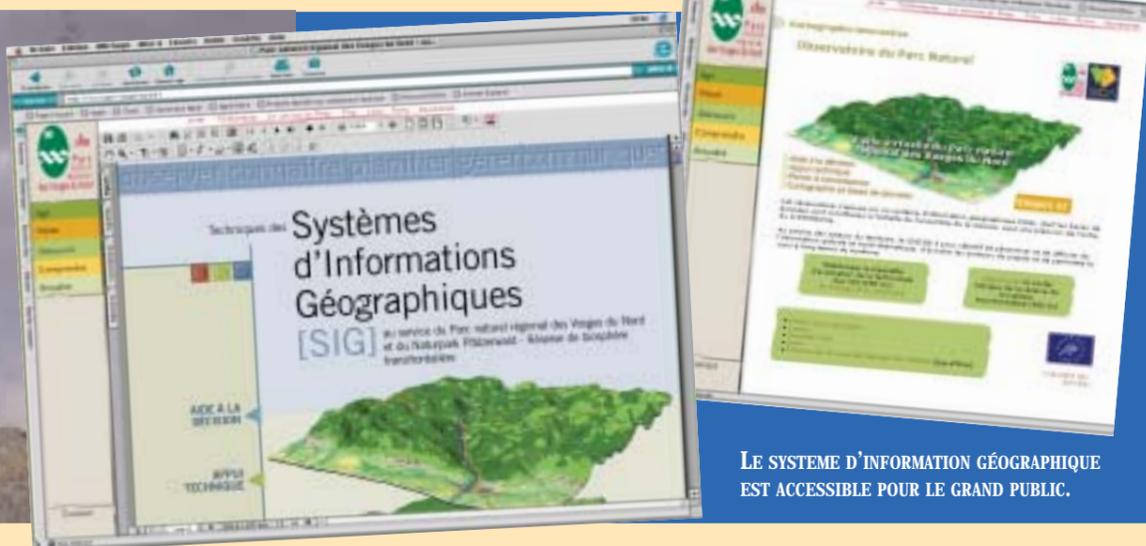
surélevé permet de comprendre que nous passons un seuil, que nous entrons sur un territoire d'exception qui mérite notre attention.

Le choix de l'implantation est, lui aussi, primordial. On gardera le souci d'une surface relative par rapport à l'environnement. De même le cheminement créé par cette signalétique ne devra pas créer de nouveaux diverticules ni impacter un espace sensible. On prendra également en compte la géo-

logie du sol et celui des forces naturelles (ruissellement de l'eau, reptation de la neige, capacité de repousse des plantes environnantes...).

La réussite d'un programme signalétique tient à l'attention portée aux moindres détails. ■

ROLAND CHAMAGNE
CONSULTANT POUR LE PARC NATIONAL DE PORT-CROS



LE SYSTEME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE EST ACCESSIBLE POUR LE GRAND PUBLIC.

>>> Parc naturel régional des Vosges du Nord met son SIG en ligne

www.parc-vosges-nord.fr

Enfin! Enfin, un site internet qui ne joue pas l'effet plaquette publicitaire mais qui propose du contenu! Cela méritait qu'on le souligne, parce qu'il faut bien savoir que l'internaute, celui que vous souhaitez capter pour qu'il vienne visiter votre site, celui-là se moque pas mal des jolis sites, des animations, de la musique... des effets flashs. Ce qu'il veut, c'est de l'info, du contenu, tout de suite. Il surfe pour en savoir plus et non pour faire du lèche-vitrine, c'est démontré, prouvé, reconnu. Plus un site est riche en informations exploitables, plus il a de chances d'être visité, longtemps, et souvent. Dans cette droite ligne, il faut saluer le Parc naturel régional des Vosges qui met son Système d'information géographique en ligne... à la disposition du grand public.

Toutes les fonctions d'un SIG s'y trouvent, choix des couches (vues aériennes,

réseau hydrographique, vergers traditionnels, plan d'occupation des sols...), zoom, outil de mesure des distances. On peut même visualiser les emplacements des sites et monuments historiques ou encore des espaces naturels et protégés. Le clou de la visite : la « vue du ciel » constituée de photos aériennes, où chaque détail de la taille d'une petite maison est visible.

Je vous mets l'eau à la bouche? Il faut pourtant rester critique. Les qualités qui font la réussite d'un site internet ne sont pas toutes au rendez-vous. Dommage. Tirons-en quelques leçons puisque le Parc régional des Vosges a bien voulu « essayer, pour nous les plâtres ».

1) Le développement d'un site internet nécessite de mettre en œuvre une véritable stratégie en partant des besoins du public cible et non des informations qu'on a disponibles.

2) La vitesse. Ici, l'affichage des photos aériennes peut prendre de trente secondes à une minute. La vitesse d'affichage est l'élément clé de la fidélité. Vingt secondes, c'est très long, une minute c'est insupportable. Privilégiez la lisibilité et la rapidité à tout effet spectaculaire d'animation.

3) L'arborescence. Les concepteurs de sites ont établi qu'un internaute abandonnait sa recherche s'il n'a pas atteint l'information recherchée après trois clics.

4) L'utilisation du site doit être intuitive. C'est encore là une des principales causes de zapping. Pas de long mode d'emploi... le temps d'apprentissage du fonctionnement du site doit être proche de zéro.

5) Le référencement. 80 % des pages consultées sur internet le sont après une recherche sur les moteurs de recherche. Impossible de faire l'impasse sur ce travail d'envergure.

6) La mise à jour régulière. C'est sans doute là un des points forts du site du PNR: le public dispose de cartes constamment actualisées. ■

JEAN-PAUL POGGIOLI
INGÉNIEUR - CONSULTANT NTIC

AZURÉ DES MOUILLÈRES
(*MACULINEA ALCON*) MÂLE



LES *MACULINEA* SONT DE PETITS LÉPIDOPTÈRES ASSEZ SÉDENTAIRES QUI NE S'ÉLÈVENT GUÈRE AU-DESSUS DE DIX MÈTRES DU SOL. LE MARAIS DE LAVOURS (01) ABRITE LES TROIS ESPÈCES DE *MACULINEA* PALUDICOLES: L'AZURÉ DE LA SANGUISORBE (*MACULINEA TELEIUS*), L'AZURÉ DES PALUDS (*MACULINEA NAUSITHOUS*) ET L'AZURÉ DES MOUILLÈRES (*MACULINEA ALCON*).

Maculinea >>> Gestion conservatoire

Menacé de disparition

Au secours du *Maculinea*, papillon en voie de disparition, la biologie de la conservation renseigne le gestionnaire sur les actions à conduire. On apprend ainsi que le cycle de reproduction de l'espèce est inféodé à une fourmi rouge spécifique qui entraîne la larve de l'azuré dans sa fourmière et la nourrit pendant plusieurs mois.

La diminution récente de la biodiversité, due à la fragmentation ou à la perte des ressources naturelles et à la pollution, a engendré l'émergence d'une nouvelle discipline au début des années 1980, la biologie de la conservation. Elle se propose d'étudier les effets des activités humaines sur les espèces les plus menacées ainsi que sur les écosystèmes qui les abritent, afin de développer des solutions pour empêcher leur extinction. La démarche comprend une phase d'étude approfondie de la biologie

de l'espèce concernée, replacée au sein de l'écosystème, et débouche sur des propositions techniques à but conservatoire. Jusqu'à présent, les insectes ne représentent pas une cible privilégiée pour la biologie de la conservation, et seuls les papillons ont fait l'objet d'études importantes. Ce fut le cas dans la réserve naturelle du marais de Lavours (01), où Yves Rozier étudie les papillons azurés du genre *Maculinea* depuis 1994. Il a développé, en association avec le responsable scientifique du site, Fabrice Darinot, une gestion conservatoire de ces papillons.

Le cas des *Maculinea* inféodés aux zones humides est intéressant car ce sont des espèces à forte valeur patrimoniale; ils présentent un cycle de développement complexe avec plusieurs espèces-hôtes, végétales et animales, et sont extrêmement sensibles aux pratiques de gestion des habitats. Le marais de Lavours abrite les trois espèces de *Maculinea* paludicoles: l'azuré de la sanguisorbe (*Maculinea teleius*), l'azuré des paluds (*Maculinea nausithous*) et l'azuré des mouillères (*Maculinea alcon*). Ce sont des papillons à fort enjeu de gestion pour la réserve naturelle. La première étape consiste à appréhender la biologie des espèces. Dans le cas des *Maculinea*, la femelle pond sur la plante-hôte spécifique de son espèce: la pimprenelle (*Sanguisorba officinalis*) pour *Maculinea teleius* et *Maculinea nausithous*, et la gentiane des marais pour *Maculinea alcon*.



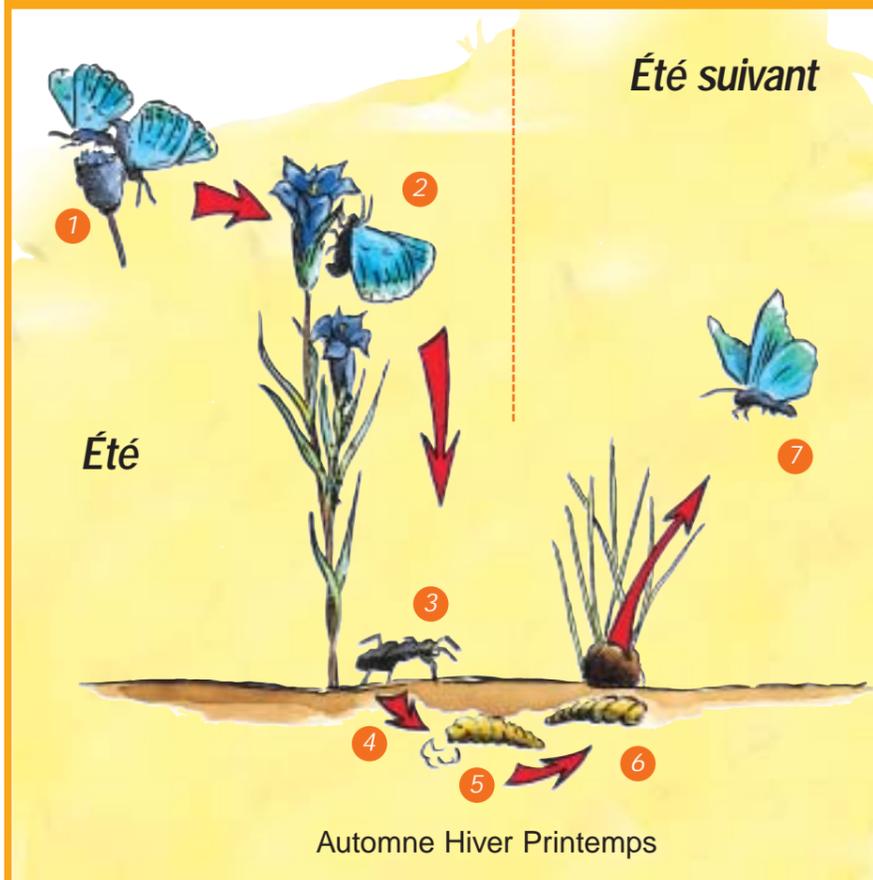
L'AZURÉ DES PALUDS *MACULINEA NAUSITHOUS*

Caler les dates de fauchage pour favoriser la ponte des papillons

Après l'éclosion, la chenille se développe pendant trois semaines à l'intérieur de la plante, se nourrissant des organes reproducteurs. En conséquence, le gestionnaire devra caler les éventuelles opérations de fauchage ou de pâturage sur la répartition et la phénologie¹ des plantes-

hôtes, afin de favoriser, d'une part, la ponte des papillons, et d'autre part, le développement de leurs chenilles. Parvenue au quatrième stade larvaire, la chenille se laisse tomber au sol et sera emportée dans une fourmilière par une fourmi rouge spécifique. Les *Maculinea* sont inféodés aux fourmis du genre *Myrmica*. Dans les régions d'Europe où l'étude a été faite, *Maculinea teleius* est inféodé à *Myrmica scabrinodis*, *Maculinea nausithous* à *Myrmica rubra*, alors que *Maculinea alcon* peut être associé selon la région à *Myrmica scabrinodis*, *Myrmica rubra* ou *Myrmica ruginodis*.

Cycle biologique de l'azuré des mouillères *Maculinea alcon*



- 1 Accouplement. 2 Ponte sur la gentiane des marais.
- 3 Récupération des chenilles tombées au sol par les fourmis.
- 4 Transport dans la fourmilière
- 5 Croissance de la chenille, consommation de couvain.
- 6 Nymphose. 7 Émergence des adultes.

cartographie marais de Lavours



Ici, dans la réserve naturelle du marais de Lavours plusieurs sous-populations d'azuré de la sanguisorbe (*Maculinea teleius*), de taille variable, sont reliées par des échanges d'individus. L'arrêt des pratiques agricoles traditionnelles est à l'origine d'un cloisonnement des prairies. Elle a pour conséquence l'extension de zones dépourvues de plantes hôtes. L'habitat des *Maculinea* ainsi fragmenté, le brassage génétique est alors réduit. Le taux de consanguinité élevé met en danger ces populations à faible effectif.

En jaune : distribution des populations de *Maculinea* • En bleu : mouvement de populations.

Déterminer les fourmis-hôtes

En France, les fourmis-hôtes de *Maculinea alcon* ne sont connues avec certitude que dans la Sarthe et le marais de Lavours, où elles ont été identifiées grâce aux méthodes développées au Mans par Alain Rojo de la Paz : il s'agit alors de *Myrmica scabrinodis*. Lorsque la fourmi n'appartient pas à l'espèce-hôte spécifique, la chenille est traitée comme une proie ordinaire et tuée. Si elle est adoptée, elle demeurera pendant une dizaine de mois dans la fourmilière où elle s'alimentera en dévorant le couvain et/ou la nourriture régurgitée par les fourmis. Dès le début de l'été de l'année suivante, la larve se nymphose, puis le papillon adulte sort de la fourmilière en juillet. Les *Maculinea* ne peuvent accomplir leur cycle de développement sans la présence de leur fourmi-hôte spécifique. C'est pourquoi la préservation des *Maculinea* implique la détermination des fourmis-

hôtes au niveau local à l'aide de tests appropriés. Toutes ces fourmis n'ont pas les mêmes exigences, notamment en matière d'insolation et de température, ce qui doit orienter la gestion appliquée aux prairies.

Schématiquement, un embroussaillage ou de hautes herbes est plutôt favorable à l'installation de *Myrmica rubra*, alors que *Myrmica scabrinodis* préfère une plus forte insolation, donc un couvert herbacé plus ouvert. Dans chacun des cas, la fréquence du fauchage ou du pâturage est déterminée par la dynamique de la végétation. En outre, les travaux d'Yves Rozier ont montré que la survie des *Maculinea* dépend essentiellement d'une densité élevée des fourmilières, qui augmente les chances de récupération par les fourmis des chenilles tombées au sol.

Contrôler le niveau de la nappe phréatique

La réflexion doit également prendre en compte les caractéristiques de l'habitat des papillons. Les trois espèces de *Maculinea* citées sont inféodées aux bas-marais alcalins, dont la végétation se développe sur un sol imbibé d'eau. Le contrôle du niveau de la nappe phréatique est donc nécessaire pour surveiller «l'état de santé» du marais : l'installation de piézomètres² fait partie des mesures de gestion à mettre en œuvre pour la conservation des *Maculinea*.

Cependant, l'hydromorphie du sol ne suffit pas à garantir la survie des plantes-hôtes des *Maculinea*. L'histoire des interventions portées sur la prairie

hygrophile explique aussi l'état de la végétation observé. L'étude de l'habitat des papillons nécessite donc de prendre en compte les usages anciens liés au marais (pratiques agricoles, écobuage, abandon des parcelles...).

Paramètres pour la préservation des *Maculinea*

La démarche porte enfin sur l'étude de la distribution des populations dans l'espace. Les *Maculinea* sont de petits lépidoptères assez sédentaires qui ne s'élèvent guère au-dessus de dix mètres du sol. Ils se répartissent en métapopulation, c'est-à-dire en un ensemble de sous-populations séparées par des barrières géographiques, mais reliées entre elles grâce aux mouvements de dispersion des individus. Dans le marais de Lavours, par exemple, l'arrêt des pratiques agricoles traditionnelles a conduit à un cloisonnement des prairies par des haies et à l'extension de zones dépourvues de plantes-hôtes, induisant une fragmentation de l'habitat des *Maculinea*. Le brassage génétique s'en trouve réduit, ce qui favorise un taux élevé de consanguinité, mettant en danger la viabilité des sous-populations à faibles effectifs. À cet égard, le concept de «population minimum viable», qui permet d'établir la taille minimale de la population indispensable à la survie des papillons, ainsi que les surfaces nécessaires à leur préservation, reste encore à tester. Ce concept, associé à l'étude des corridors au sein d'un site, pourrait utilement guider le gestionnaire. Néanmoins, il est important de créer des ouvertures dans les haies pour favoriser les échanges d'individus entre sous-populations, ainsi que de ménager des bandes refuge pour les papillons, exempte de pâturage et de fauchage.

En dernier lieu, la réflexion doit intégrer la mise en place d'un suivi des populations de papillons, plus ou moins poussé en fonction des connaissances déjà acquises et du temps disponible. Ce suivi est indispensable pour évaluer l'impact de la gestion conservatoire et apporter, le cas échéant, les améliorations qui s'imposent.

Ni recette de cuisine, ni solution miracle, ce court exposé rappelle simplement les paramètres les plus importants à prendre

en compte pour la préservation des *Maculinea*. La démarche appliquée dans le marais de Lavours n'est pas unique, mais force est de constater que peu d'insectes ont bénéficié de telles avancées en matière de biologie de la conservation. La complexité des phénomènes en présence ne permet pas aux gestionnaires de mener ces études sans s'associer aux équipes de recherche. Il est à souhaiter que cette synergie se renforce, avec les financements correspondants, pour enrayer l'érosion de la biodiversité en cours. ■

FABRICE DARINOT, YVES ROZIER
RÉSERVE NATURELLE DES MARAIS DE LAVOURS

ALAIN ROJO DE LA PAZ
UNIVERSITÉ DU MAINE • LE MANS

1. Étude des variations, en fonction du climat, des phénomènes périodiques de la vie végétale et animale.

2. Instrument servant à mesurer la compressibilité des liquides.

La biologie de la conservation appliquée aux zones humides

Menaces sur le *Maculinea*

Ce documentaire, d'une durée de 26 minutes, a été tourné dans la réserve naturelle du marais de Lavours (Ain), ainsi (pour les images à l'intérieur des fourmilières) qu'en laboratoire, à l'université du Maine (Le Mans). Fondé sur les travaux de recherche d'Yves Rozier et d'Alain Rojo de la Paz, ainsi que sur l'expérience de gestion du marais de Lavours et coordonné par Fabrice Darinot, ce documentaire scientifique a été produit par le service du film de recherche scientifique, avec le soutien de l'Office pour les insectes et leur environnement. Réalisé par Alain Monclin, le film présente, d'une part, la nécessité de gérer activement les espaces naturels pour sauvegarder les espèces et, d'autre part, l'un des outils fondamentaux destinés à cet usage : la biologie de la conservation. Les auteurs prennent l'exemple de la démarche appliquée aux papillons *Maculinea* inféodés aux zones humides, qui présentent un cycle biologique particulièrement complexe.

Le film a été primé au 8^e Festival du film de chercheur organisé par le CNRS, en juin 2003. ■

>>> Disponible en cassette VHS et prochainement en DVD, distribué par le SFRS • 6, avenue Pasteur • 92000 Vanves • Tél. : 01 41 23 08 80 • Mèl : info@sfrs.fr

>>> Fabrice Darinot, conservateur
Réserve naturelle du marais de Lavours
BP 2 • 73310 Chindrieux
Tél. : 04 79 54 21 58
Mèl : rn.lavours.eid@wanadoo.fr
Web : reserve-lavours.com

>>> Alain Rojo de la Paz
Service de biologie animale,
faculté des Sciences,
université du Maine • Av. Olivier
Messiaen - 72085 Le Mans Cedex 9 •
Tél. 02 43 83 38 98
Mèl :
Alain.Rojo_de_la_Paz@univ-lemans.fr

>>> Rapport Giran

Les parcs nationaux ont un avenir

À quoi ça sert?

Suivis scientifiques

En mars dernier, l'actualité était marquée par le forum des gestionnaires. Plus de deux cents participants se sont penchés sur les modalités de mise en œuvre des suivis scientifiques.

Le 9^e forum des gestionnaires sur le thème des suivis scientifiques dans la gestion des espaces naturels s'est tenu à Paris le 26 mars dernier. 251 participants étaient présents. Connaître précisément comment le milieu évolue, définir des axes de gestion et juger de l'efficacité réelle de l'action: telles sont les principales finalités des suivis scientifiques. Mais d'abord, les suivis, basés sur des inventaires, permettent de vérifier l'état de conservation du patrimoine naturel.

État de référence

Indispensable, l'état de référence est à la base de toute analyse comparative. Il doit comprendre une approche historique: l'utilisation ancienne du territoire, agricole, artisanale ou industrielle, détermine la composition et la dynamique des communautés végétales. Toutefois, qu'il s'agisse de documents, de témoignages oraux ou d'investigations de terrain, la recherche historique n'est pas facilement accessible aux non-spécialistes. Son interprétation réclame en outre des compétences spécifiques. Un inventaire et une cartographie précise de l'espace ont été faits dans la réserve de la forêt de la Massane (Pyrénées orientales) grâce au système d'information géographique (SIG) de la Confédération des réserves naturelles catalanes. L'effort d'investissement a été récompensé puisque les résultats permettent déjà de mesurer l'évolution de la végétation en relation avec le climat. L'état de référence est souvent

associé à la recherche d'indicateurs, c'est le cas dans le Parc naturel régional des caps et marais d'Opale ou dans les réserves naturelles de Haute-Savoie (Asters), qui ont engagé depuis 2001 un projet d'observatoire: outil de diagnostic, il enregistre les données liées aux activités humaines, au milieu naturel et au géosystème.

Utiliser les suivis pour orienter la gestion

Également présentés lors du forum: l'étude comparative des phénomènes démographiques et les résultats de la reproduction du râle des genêts et du courlis cendré. Observés sur deux sites aux modes de gestion différents, elles ont permis de définir la proportion minimale de prairie dont la gestion doit rester favorable à l'avifaune. Il faut parfois s'armer de

Mettre en place des suivis scientifiques

«Études scientifiques en espaces naturels», *Cahier technique* publié par l'Aten et RNF (n° 72), donne des conseils et offre un cadre méthodologique pour mener à bien des actions de suivis et d'études:

- Le travail préparatoire, avant de se rendre sur le terrain
- La collecte des données, qui correspond à la phase de terrain
- L'analyse des données et l'exploitation des résultats qui a lieu après la phase de terrain.

patience avant d'obtenir des données interprétables: pas moins de quatorze années de travail dans le site protégé de Pagny-sur-Meuse démontrent aujourd'hui les différences de résultats entre l'action du pâturage et de la fauche.

Meilleure efficacité

Pour être efficaces et servir une politique de conservation, les données doivent être comparables, et associées à celles d'autres sites. C'est la condition incontournable d'une cohérence dans la gestion des écosystèmes. Pour favoriser cette démarche, certains se calent sur les protocoles européens: au sein des réserves biologiques domaniales, un protocole, élaboré dans le cadre de l'action COST E4 (coopération scientifique et technique), a été retenu pour l'étude de la dynamique des peuplements forestiers. Le programme de Suivi temporel des oiseaux communs (Stoc - CRPBO) s'impose, lui, comme outil de comparaison entre les échelles locales, régionales et nationales, entre «nature ordinaire» et «nature protégée». ■

VALÉRIE FIERS
RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE

>>> Les forums des gestionnaires mettent l'accent sur la collaboration nécessaire entre gestionnaires et organismes scientifiques ou universitaires. Seule leur coopération garantira des méthodes et outils adaptés et une cohérence des programmes. La «Planification de la gestion dans les espaces naturels protégés» sera le thème du Forum des gestionnaires 2004 (26 mars-Paris). L'association Rivages de France, qui réunit les gestionnaires des terrains du Conservatoire du littoral, coordonnera son organisation.

Juin 2003, Jean-Pierre Giran a remis au Premier ministre son rapport sur l'avenir des parcs nationaux. Dans un style simple et précis, le député du Var dresse un état des lieux crédible et sans concession. De cœur et de raison, il réaffirme le caractère d'intérêt national des grands parcs naturels et souhaite que l'État garde la main sur leur gestion. Toutefois, défendant l'alliance entre protection des espaces naturels et développement durable, il propose de redéfinir les missions des parcs et de modifier en profondeur leurs relations avec les acteurs locaux.

Pour préserver leur rang au niveau international, les grands parcs nationaux doivent demeurer de la compétence de l'État. Le député Giran est ferme sur le sujet, et le rapport qu'il vient de remettre au Premier ministre ne laisse entrevoir aucune faille dans cette logique. Pourtant, son constat est sévère et il avance des mesures en profondeur. Créés voilà quarante années, les parcs nationaux avaient pour vocation de préserver des sites naturels remarquables. Pour cela, l'État a mis tout son poids dans la balance. Et il a agi comme sait le faire un État: en édictant des règles. Aujourd'hui, appréciés et emblématiques, les sept parcs nationaux sont unanimement reconnus pour la qualité de leurs paysages. Ils font la fierté des populations locales. Cependant, sur le terrain, les missions de protection de l'environnement se sont souvent traduites par des rapports d'autorité et de police. Une réalité qui laisse des traces profondes dans les relations avec les acteurs locaux: le sentiment d'être dans une zone d'exception où l'État déposséderait les propriétaires (généralement les collectivités locales) de leurs droits les plus légitimes à gérer leur patrimoine. À cet effet, le rapport dresse un état des lieux sans concession. Il souligne les nombreuses frustrations et suspicions qui entourent l'activité des parcs nationaux. Pour contrer ces critiques et dessiner un avenir aux parcs nationaux, Jean-Pierre Giran prend acte d'une évolution de leurs missions fondamentales. Il observe que

les parcs s'inscrivent désormais dans une stratégie de développement durable, de décentralisation et de contractualisation. Ainsi, il affirme qu'il n'est plus d'actualité d'opposer nature (environnement) et culture (activité humaine: tourisme, sport, élevage...). Il propose d'associer largement les élus et associations locales au

fonctionnement des parcs. Ainsi, la présidence de l'établissement public serait confiée de droit à un élu et la Région deviendrait le chef de file de la politique de contractualisation entre les parcs et les collectivités locales. Le rapport comporte aussi un important volet ressources humaines. L'auteur y questionne les métiers de gardes-moniteurs. Il affirme leur vocation à contribuer au développement local durable et l'oppose à une conception plus traditionnellement réglementaire et autoritaire. Une petite révolution culturelle pour des métiers dont la définition remonte à la création des parcs, et dont les titulaires sont parfois en poste depuis plusieurs décennies. ■

JOËL DEMASSON

« Les techniciens des parcs doivent être des animateurs de développement local »



ENTRETIEN AVEC
JEAN-PIERRE GIRAN
DÉPUTÉ DU VAR,
AUTEUR DU RAPPORT SUR
LES PARCS NATIONAUX

Vous proposez une réforme du statut des « gardes-moniteurs ». Est-ce à dire que les statuts particuliers des agents techniques et techniciens de l'environnement ne sont pas adaptés aux besoins de terrain ?

Ces métiers s'enracinent dans l'histoire des parcs nationaux. Il y a quarante ans, la préoccupation principale était à la protection de la nature, ce qui impliquait avant tout une action réglementaire forte de la part de l'État, avec son corollaire de contraintes et de contrôles. Aujourd'hui, les missions des parcs s'élargissent vers le développe-

ment durable, sur fond de relations contractuelles avec les collectivités décentralisées. De fait, cette nouvelle donne modifie en profondeur le métier de ceux que l'on appelait encore récemment les « gardes-moniteurs ». On peut caricaturer en affirmant qu'aujourd'hui, il s'agit d'être beaucoup moins « garde » et bien plus « moniteur ».

« Les parcs nationaux - Une ambition pour la France - Une chance pour ses territoires. » • Jean-Pierre Giran - Député • Rapport au Premier ministre • www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/dirnp/27-rapport-giran.htm

CLASSE
VERTE DANS
LE PARC
NATIONAL DU
MERCANTOUR.



© B. Bodin - PN du Mercantour



Cela étant, je ne mets pas en cause les statuts particuliers d'agent technique et de technicien de l'environnement, créés par les décrets de juillet 2001. Je propose simplement des adaptations.

► **Adaptation, certes, s'il s'agit de modifier le programme du concours. Mais vous avancez aussi l'idée d'un recrutement plus local. N'est-ce pas mettre en question le principe même d'un corps de fonctionnaires d'État ?**

Loin de moi cette idée. Mon rapport réaffirme que seul l'État doit avoir la compétence pour piloter la politique des parcs nationaux. Ce qui signifie qu'il est indispensable de conserver des corps de fonctionnaires d'État. En fait, j'avance deux pistes de réflexion. La première porte sur les

métiers et entend les faire évoluer afin de mieux répondre aux attentes des acteurs locaux. Les élus locaux perçoivent les garde-moniteurs trop exclusivement comme des policiers de la nature, alors qu'ils attendent des interlocuteurs et des partenaires pour réfléchir à des problématiques de développement local. Je propose donc de faire évoluer les contenus de formation en complétant le volet connaissances techniques et scientifiques du milieu naturel, par un volet connaissance du milieu humain, sens du contact et pédagogie. Les élus demandent plus de dialogue et moins de suspicion. La décentralisation fait son chemin.

La seconde piste concerne la nécessité d'une quotité de recrutement local: ce que j'appelle le recrutement territorial. Actuellement, un directeur de parc n'est pas libre de ses recrutements: les tableaux de nomination et les mouvements sont gérés au niveau national. Tant qu'il s'agissait de faire principalement un travail de police administrative, cela ne portait pas tellement à conséquence. Mais dès lors qu'il s'agit d'écouter et de dialoguer, l'enracinement culturel local devient indispensable.

► **Vous allez faire bondir les tenants de l'universalisme culturel et de l'unicité de la Fonction publique !**

Il faut bien comprendre que si les savoirs et savoir-faire sont nationaux, les savoir-être sont nécessairement marqués par une culture locale. Peut-on envoyer un Alsacien, qui n'a jamais

vu une chèvre, négocier avec un berger du Mercantour? Les parcs nationaux sont des territoires marqués et marquants, dans lesquels nature et culture se façonnent mutuellement depuis de nombreuses générations.

J'avance l'idée d'une proportion 60/40: 60 % de fonctionnaires recrutés au niveau national pour leurs compétences techniques et scientifiques et 40 % de fonctionnaires locaux. Ces derniers exerceraient principalement sur le terrain, en zone périphérique, au contact des populations. Ils pourraient relever de la Fonction publique territoriale, soit du fait d'une adaptation législative du droit des parcs nationaux, soit par détachement ou mise à disposition.

► **Cela ne viendrait-il pas freiner la mobilité interne aux corps ?**

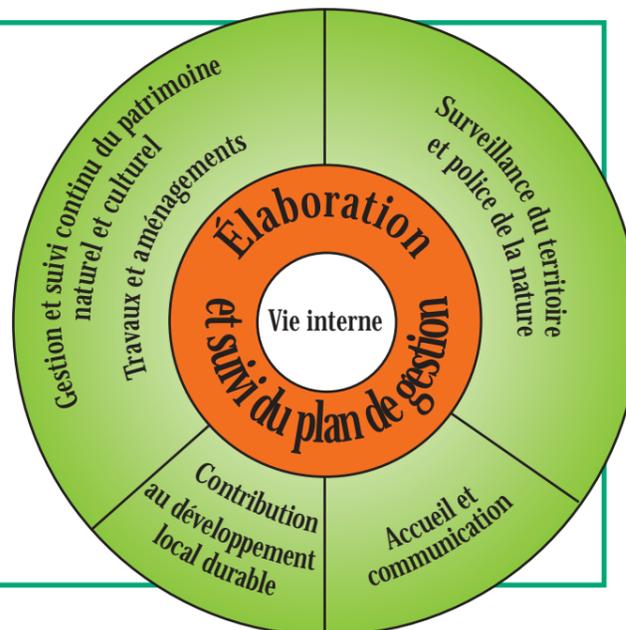
Actuellement la mobilité, qu'elle soit géographique ou entre structures (parcs nationaux, offices de la chasse, de la pêche ou de la forêt...) est très faible. Ceci surtout chez les agents de catégorie C. Historiquement, le recrutement s'est effectué au niveau local et cet enracinement a prévalu sur la mobilité: l'ancienneté moyenne est de 19 années dans les Cévennes et 15 années dans le Mercantour. Ceci se renforce de l'étroitesse des effectifs concernés. Il ne faut pas oublier que l'on raisonne sur environ 300 personnes. De ce point de vue, l'ouverture sur la Fonction publique territoriale répondrait certainement mieux à une mobilité plus locale. ■

RECUEILLI PAR JOËL DEMASSON

PARC NATIONAL

La fonction de garde-moniteur

Le décret de classement d'un parc national peut soumettre à un régime particulier et, si besoin est interdire, toute activité susceptible de nuire à la faune et à la flore et d'altérer le caractère du parc. Cette réglementation est éventuellement complétée par des arrêtés du directeur du parc. Peuvent ainsi être concernés par exemple la circulation des véhicules (autos, vélos...), le survol, le camping, les dépôts d'ordures, les graffitis, l'introduction de chiens, l'allumage de feu, les travaux et constructions publics ou privés, les activités agricoles, forestières, industrielles, commerciales, la publicité, la chasse, la pêche, la destruction ou l'enlèvement d'animaux ou de végétaux sauvages... Chaque parc possède sa propre réglementation, adaptée en fonction des différents contextes (patrimonial, socio-économique, culturel...). Les agents des parcs nationaux commissionnés et assermentés peuvent constater par procès-verbal toutes infractions à la réglementation en vigueur dans le parc. ■



La Charte de l'environnement
Ça change quoi?

La Charte de l'environnement a été approuvée le 25 juin en conseil des ministres. Elle sera discutée au Parlement à l'automne. Si ce projet de loi constitutionnelle est adopté, son influence sur la réglementation française sera progressive et trois dispositions particulièrement importantes: le droit à un environnement sain, le principe de précaution, le principe de réparation des dommages.



L'inscription dans notre Constitution d'une Charte de l'environnement constitue un engagement pris par le président de la République au cours de la campagne électorale. Le projet de loi constitutionnelle qui concrétise cet engagement a été approuvé par le conseil des ministres du 25 juin 2003. Il résulte d'une large consultation nationale conduite par la ministre de l'Écologie et du Développement durable, dans le cadre de la commission Coppens, et d'une dizaine d'assises territoriales. Il faut souligner que le projet de loi est très proche de la proposition de la commission Coppens, dont il respecte les thèmes et l'inspiration sous une forme plus concise.

L'adoption d'une telle Charte constitutionnelle se situe d'abord, naturellement, au niveau politique et symbolique. C'est un texte fort qui est porté au même niveau que la Déclaration des droits de l'Homme et le préambule de la Constitution de 1946. C'est aussi une démarche pionnière, qui n'a pas d'équivalent dans d'autres constitutions. Même si une cinquantaine de constitutions dans le monde, et onze d'États membres de la Communauté comportent une référence à l'environnement, aucune n'a l'ampleur du projet français.

Les effets de ce texte, en terme de contrôle de constitutionnalité, se feront sentir nécessairement à long terme, au fil des saisines du conseil constitutionnel et son influence sur l'ensemble de la réglemen-

tation française sera progressive. Une telle saisine sera cependant possible dès le lendemain de l'adoption de la Charte, pour les lois postérieures à son adoption et prises en matière d'environnement ou touchant toute activité ayant des incidences sur l'environnement.

Trois dispositions devraient avoir une portée juridique particulièrement importante. La reconnaissance, au rang de liberté publique fondamentale, du droit à un environnement sain (article 1^{er}) devrait consolider les droits des particuliers dans leur accès à la justice devant toutes les juridictions, et à l'encontre de tous les auteurs d'atteintes, qu'ils soient privés ou relèvent de l'administration. Le principe de précaution (art. 5), comme le droit à un environnement sain, est défini de manière absolue, sans renvoi à des modalités définies par la loi pour sa mise en œuvre. Ce principe sera –sûrement– fréquemment invoqué. Cependant, compte tenu de sa définition très encadrée, sa mise en œuvre effective par un juge devrait conserver un caractère exceptionnel.

Enfin, l'article 4 sur la réparation des dommages causés à l'environnement,

combiné au principe de prévention qui le précède consacre, au niveau constitutionnel, un principe fort de responsabilité. Or, jusqu'à ce jour, celui-ci ne relève que des règles générales du Code civil. De plus, ces règles générales sont difficiles à appliquer au préjudice écologique, et se limitent souvent à des réparations symboliques. Leur constitutionnalisation devrait donner un nouvel élan au développement de ce droit.

Le projet de charte comporte également d'autres articles qui ont davantage une portée d'orientation. Il est prévu que la discussion de ce projet de loi au Parlement ait lieu au cours de l'automne. Il sera défendu par le ministre de la Justice. Comme pour toute modification de la Constitution, il appartiendra au président de la République de décider de son approbation finale en congrès, ou par référendum. ■

MARIE-LAURE TANON
MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

>>> En savoir plus
www.charte.environnement.gouv.fr/in dex.php?clD=.1&Nvid=189/

LA FRANCE PROFITE D'UNE ENVELOPPE FINANCIÈRE DE PLUS DE SIX MILLIARDS D'EUROS, SOIT PLUS DE 43 EUROS PAR AN ET PAR HABITANT. C'EST DANS LES ZONES RURALES (EN PARTICULIER LES ZONES DE MONTAGNE) OU DÉPENDANTES DE LA PÊCHE, QUE L'ON TROUVE LE PLUS GRAND NOMBRE DE PROJETS CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS.

L'Objectif 2

Les fonds structurels accordés dans le cadre de l'Objectif 2 visent à redynamiser les territoires

L'Objectif prioritaire 2 ambitionne la reconversion économique et sociale de zones en déclin ou en crise. Il intéresse donc directement les gestionnaires qui font le lien entre développement d'un territoire et gestion de ses espaces naturels. Le dispositif est facilement accessible et la France en bénéficie largement. Mais attention, cela ne va pas durer.

Cette mesure a pour objectif la reconversion économique et sociale des zones industrielles, des zones rurales en déclin, des zones urbaines en crise et des zones dépendantes de la pêche. L'Objectif 2 couvre ainsi une large partie du territoire métropolitain, concerne 18 768 millions d'habitants et fait de la France le principal pays bénéficiaire de cette participation européenne. Pour la programmation 2000-2006, la France profite d'une enveloppe financière de plus de six milliards d'euros, soit plus de 43 euros par an et par habitant. C'est dans les zones rurales (en particulier les zones de montagne) ou dépendantes de la pêche, que l'on trouve le plus grand nombre de projets concernant les milieux naturels. Toutefois, certaines zones industrielles bénéficient aussi d'interventions pour des projets de réhabili-

Article rédigé en collaboration avec enviropea : informations et formation sur l'Europe et l'environnement. Pour en savoir plus et recevoir la lettre gratuite d'information : site enviropea.com. <http://www.europa.eu.int/comm/life/home.htm>

Où trouver l'information ?

Commission européenne :
Direction générale de la politique régionale
Tél. : 00 322 295 61 47
Fax : 00 322 299 46 84
http://europa.eu.int/comm/regional_policy/index_fr.htm

Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire - Datar
Tél. : 01 40 65 12 34
Fax : 01 43 06 99 01
<http://www.datar.gouv.fr>

Dans les régions...

Les préfetures de région Au sein de la préfeture de région, le Secrétariat général aux affaires régionales (Sgar) qui dispose d'une cellule Europe en mesure de renseigner les acteurs locaux sur les financements européens disponibles dans la Région. Beaucoup de préfetures ont mis en ligne les Docup et les compléments de programmation.

tation d'estuaires, de littoraux ou encore de zones humides. Concrètement, la déclinaison locale des objectifs prioritaires se fait par le biais d'un Document unique de programmation, le Docup. Il existe un Docup par région bénéficiaire, celui-ci est rédigé par la préfeture de région, en partenariat avec les autres acteurs du développement local. Des compléments de programmation détaillent les actions ou mesures éligibles et précisent les modalités pratiques de mise en œuvre. Tous les Docup comportent une ligne spécifique consacrée à la conservation des milieux naturels.

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier des fonds structurels au titre de l'Objectif 2, le porteur de projet doit au préalable s'assurer qu'il est situé dans une zone éligible et vérifier que son projet est bien en accord avec le Docup de sa région. Le Docup, et surtout le complément de programmation, indiquent la procédure à suivre et mentionne le service interlocuteur. Selon les mesures, cela pourra être un service déconcentré de l'État, le Conseil général ou la Région. Avant de déposer son projet, il faut être particulièrement clair et précis sur son contenu et ses prévisions d'exécution. Le dossier doit comporter une lettre d'intention détaillant le projet et un plan de financement. Comme l'impose le principe de l'additionnalité, les fonds structurels ne font que cofinancer les projets. Le maximum est de 50 % et souvent beaucoup moins pour les investissements. Le complément de programmation indique

Cas pratique Objectif 2 • Feder

Coopération dans le lit Le Feder au service de la Baie de Somme

L'important programme de restauration de l'estuaire de la Somme nécessite de mobiliser 480 000 euros. Il implique, entre autres, de redonner à la rivière Dien son lit d'origine. Conforme avec les objectifs du Document unique de programmation (Docup) de la Région picarde, le projet a pu bénéficier d'un financement européen à hauteur de 30 %.

Le cours de la rivière Dien a été détourné au début des années 1960, pour contribuer à lutter contre l'ensablement du port du Crotoy. Depuis, le chiendent maritime a envahi plusieurs dizaines d'hectares de la Baie de Somme. Il se développe rapidement, au détriment des plantes remarquables et des oiseaux qui fréquentent habituellement les mollières. Le paysage et les milieux naturels s'en trouvent considérablement modifiés.

L'importance du Docup

Une grande concertation entre gestionnaires, aménageurs et collectivités se

concrétise aujourd'hui pour restaurer et réhabiliter ce territoire. Le projet répond à un double objectif de protection et de mise en valeur économique, sociale et paysagère du littoral. Géographiquement, il est directement éligible à l'Objectif 2 et par ailleurs conforme au Document unique de programmation (Docup) de la Région picarde, qui comporte un axe « coopération au sein des territoires autour de projets structurants et collectifs ». Déposé auprès du Sgar en avril 2001, par le Syndicat mixte pour l'aménagement de la côte picarde (Smacopi), le dossier a fait mouche. Il a bénéficié de 30 % de financements Feder.

Approche multipartenariale

Aujourd'hui, le programme entre dans sa phase active. Il prévoit un véritable développement intégré du territoire et comporte trois niveaux d'actions : écologie et paysage (diversification de la végétation du fond de baie, protection des marais, amélioration de l'écoulement des eaux) ; développement économique (restauration des pâturages traditionnels du mouton de l'Estran) et usages (faciliter les déplacements des utilisateurs de la baie). Il se caractérise par l'importance et la diversité des partenariats nécessaires à sa mise en œuvre : pour la gestion hydraulique et l'entretien des ouvrages (Syndicat d'aménagement hydraulique, association syndicale, DDE et Smacopi) ; pour la gestion du pâturage aux abords du cours du Dien (Conservatoire du littoral, municipalité, DDE, éleveurs, Conservatoire botanique national et Smacopi) et pour l'entretien et la surveillance de la zone (associations de chasse, DDE, Conservatoire du littoral et Smacopi). L'importance et la diversité de ces partenariats sont totalement en phase avec l'objectif de coopération collective qui figure au Docup. ■

>>> Contact

Sébastien Desanlis • Syndicat mixte pour l'aménagement de la côte picarde
sebastiendesanlis@baiedesomme.org
Tél. : 03 22 20 60 30
<http://www.baiedesomme.org/html/fr/approche-carto/index.htm>

précisément pour chaque mesure le taux maximum de financements communautaires que le porteur de projet peut mobiliser. Il est donc essentiel qu'il s'assure de cofinancements nationaux certains. Les services instructeurs aideront alors le porteur de projet à constituer son dossier et à vérifier ses conditions de recevabilité.

Un dispositif de gestion rénové en 2003

Les crédits Objectif 2 existent, mais paradoxalement, ils ne sont pas suffisamment dépensés. Ainsi, inquiet du faible niveau d'avancement des programmes européens (15 % de programmation et 6 % de réalisation), le gouvernement français a décidé de simplifier la gestion des fonds et de faciliter leur mise en œuvre. On ne saurait donc trop conseiller aux porteurs de projet de prendre contact le plus tôt possible, dès l'émergence du projet, avec les personnes ressources mises en place sur le territoire : principalement le Sgar (Secrétariat général aux affaires régionales) et la Région. Il est urgent de « profiter » des fonds structurels dès à présent. En effet, dans le cadre du futur élargissement de l'Union européenne aux pays de l'Est, les budgets dédiés aux zones d'intervention prioritaires seront en grande partie réaffectés aux nouveaux adhérents. Les porteurs de projet ont donc jusqu'à 2007 pour profiter pleinement du dispositif. ■

HÉLÈNE HASLE

>>> Conseil régional d'Alsace •
Tél. : 03 88 15 68 67
Mél : helene.hasle@region-alsace.fr

Plan de financement prévisionnel global

Feder	30 %	144 000 €
Département/Smacopi	30 %	144 000 €
Conseil régional de Picardie	20 %	96 000 €
État	20 %	96 000 €
Total TTC	100 %	480 000 €

>>> Fonds structurels et objectifs prioritaires Mode d'emploi

Les fonds structurels sont les outils budgétaires dont la communauté européenne s'est dotée pour pouvoir agir. Chaque fonds a une spécialisation thématique et son propre domaine d'action : le développement régional (Feder) ; la cohésion sociale (FSE) ; le développement rural (Feoga-garantie) et la pêche (Ifop).

Mais créer des fonds d'intervention ne suffit pas à donner du sens à l'action. L'Europe s'est donc fixée des objectifs prioritaires, qui orientent l'utilisation des fonds. Ces objectifs peuvent concerner certaines catégories de territoires (Objectifs 1 et 2) ou des thématiques cibles (Objectif 3).

La mise en œuvre d'un objectif prioritaire, par exemple la reconversion économique et sociale des zones en crise (Objectif 2), peut conduire à faire techniquement appel à plusieurs fonds. Ainsi, compte tenu des domaines qu'il concerne, l'Objectif 2 utilise trois fonds structurels : le Feder ; le FSE et le Feoga-garantie. ■

>>> Parc national du Cape Peninsula

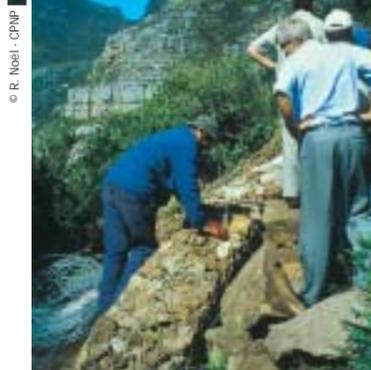
L'écologie sociale, un cap de bonne espérance

Le Parc national de la péninsule du Cap jouxte l'agglomération de Capetown et ses trois millions d'âmes. Adossé au Cap de Bonne-Espérance, il oppose à la ville conquérante ses espaces tout nouvellement protégés. Mais le Parc national n'est pas seulement un acteur de la protection de l'environnement. Dès sa création, en 1998, il s'est impliqué dans l'intégration sociale et économique des communautés défavorisées de Capetown. Offrant du travail, suscitant la création d'entreprises artisanales, finançant des formations, développant une politique d'éducation populaire, il a donné vie au concept de *social ecology*, l'écologie sociale. Une démarche globale, imaginée par les autorités sud-africaines au lendemain de l'apartheid. Une approche qui place la question sociale au cœur même de la stratégie du Parc.

ENTRETIEN AVEC RÉMI NOËL • CHEF DU SERVICE DÉCOUVERTE ET COMMUNICATION DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES • EXPERT DU FONDS FRANÇAIS MONDIAL POUR L'ENVIRONNEMENT, CHARGÉ DE L'INSTRUCTION ET DU SUIVI DU DOSSIER DE COOPÉRATION AVEC LE PARC NATIONAL DE LA PÉNINSULE DU CAP.

► En tant qu'expert du Fonds mondial pour l'environnement, vous avez suivi de près l'expérience sud-africaine. Le concept d'écologie sociale, développé par le *Cape Peninsula national park*, est-il réellement innovant ?

Certes, il n'y a rien d'original à constater que tout grand projet d'aménagement a un impact économique sur son environnement. Qu'il s'agisse d'une autoroute, d'une usine ou d'un parc naturel, les travaux, puis l'exploitation, génèrent des emplois directs et indirects, des métiers nouveaux et de la formation. Mais ici, ce n'est pas seulement de cela dont il s'agit. L'expérience du Parc national de la péninsule du Cap va bien au-delà. Elle se distingue au moins sous deux aspects.



CE SENTIER PERMET D'ACCÉDER AU SOMMET DE LA MONTAGNE DE LA TABLE. IL EST ENTRETENU PAR DES OUVRIERS DES COMMUNAUTÉS LOCALES DÉFAVORISÉES.

Le premier tient en sa proximité avec une grande agglomération composée de communautés économiques et culturelles diverses et souvent très défavorisées. Les concepteurs du Parc ne pouvaient prendre le risque de créer une rupture entre le Parc et les communautés riveraines (*the neighbouring communities*): installer un ghetto environnemental aux portes du ghetto social, c'eût été allumer une bombe à retardement.

Le second réside dans le niveau de prise en

CETTE ANCIENNE FERME, RESTAURÉE AVEC LES CRÉDITS DU FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL, EST DESTINÉE À ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS D'ACCUEIL TOURISTIQUE, D'ANIMATION, D'INTERPRÉTATION ET DE FORMATION.

compte de la question sociale. Il ne s'agissait pas simplement d'optimiser les retombées économiques du Parc, mais d'intégrer dans son plan de gestion toute une dynamique de promotion sociale et d'éducation populaire en faisant du parc un outil conscient, actif et volontaire de l'intégration sociale des communautés défavorisées.

Ainsi, par exemple, le plan de gestion ne va pas simplement s'intéresser à la lutte contre les espèces végétales non autochtones et parfois invasives. Il va s'appuyer sur cette nécessité, pour susciter la création de micro-entreprises locales. Ce qui signifie de l'emploi, donc du pouvoir d'achat, plus d'autonomie, mais aussi de la formation à la gestion et aux techniques, qui elle-même sera l'occasion d'une éducation à l'environnement et d'une modification des rapports sociaux.

Cette démarche, ce concept d'écologie sociale, a émergé dans l'élan de la révolution culturelle qui a accompagné la fin de l'apartheid. Elle a été introduite de façon très volontariste dans la pratique des parcs

nationaux sud-africains depuis 1994. Elle intègre les approches écologiques, culturelles et socio-économiques. En fait, elle explore toutes les voies qui permettent d'optimiser l'impact social du Parc, avec pour toile de fond la cohésion d'une société divisée en communautés très éloignées culturellement et socialement.

Pour conduire activement cette politique, le Parc s'est doté dès l'origine d'une équipe spécialisée: le service «écologie sociale».

► Le problème, c'est que, souvent, ce ne sont pas les plus défavorisés qui ont accès à l'emploi et à la formation. Comment se fait le lien entre le Parc et les communautés ?

Les communautés défavorisées sont souvent regroupées géographiquement, en périphérie de l'agglomération. Les plus récentes sont souvent anarchiques et de type «bidonville». Chacune bénéficie d'un quartier, doté d'un minimum d'équipements sanitaires. Les communautés plus anciennes, mieux organisées, disposent d'un urbanisme plus élaboré, avec maisons en dur et parfois petits jardins. Un centre socioculturel y valorise leurs traditions et propose des activités ou animations spécifiques.

Il s'agit donc d'impulser une synergie entre le Parc et les nombreux programmes sociaux mis en œuvre. Au-delà, bien entendu, l'objectif principal est de créer du lien entre les communautés elles-mêmes. Ainsi, si les équipes ou les entreprises qui réalisent les travaux sont constituées au départ sur la base des origines communautaires, elles peuvent ensuite collaborer entre elles, au service du Parc.

Il faut souligner ici le rôle particulier tenu par les femmes. Plus ouvertes, plus créatives, dégagées des rapports de pouvoir, engagées dans l'éducation et la transmission du savoir, elles ont souvent joué un rôle moteur. Ainsi, l'on s'est parfois appuyé sur les programmes spécifiques qui existaient déjà par ailleurs en direction des femmes.

► Est-ce bien le rôle d'un Parc que de faire du social ? On peut imaginer que le recours aux communautés a pesé lourd économiquement...

Bien entendu, et l'aide internationale a contribué à cofinancer ces actions. Mais il ne faut pas se méprendre. Les parcs sud-africains ne sont pas des mécènes et sont aussi gérés comme des entreprises commerciales. Les chantiers ne pouvaient donc être réalisés qu'à des conditions économiques pertinentes, avec une main-d'œuvre bon marché.

Et ce sont des dispositifs « gagnants/gagnants » qui ont bien fonctionné. Ainsi, ceux qui ont bénéficié des marchés ont contribué au développement économique de leur communauté. Certains chantiers

ont employé des dizaines de personnes sur plusieurs années. Le volet **renforcement économique** de la stratégie d'écologie sociale a aussi comporté des programmes de formation à la création et à la gestion d'entreprise.

Mais il ne faut pas regarder que la dimension économique. L'écologie sociale est d'abord une stratégie d'ensemble: prenons un autre aspect, le **développement du volontariat**. Il s'agissait là d'un travail d'éducation populaire permettant de s'assurer une bonne canalisation des motivations et des talents de la population locale en direction du Parc. De nombreuses formations ont été financées pour permettre à des volontaires d'acquérir des compétences dans la lutte contre l'incendie; pour l'accueil des visiteurs; l'éducation environnementale; l'interprétation du paysage; l'entretien et le balisage des sentiers ou l'éradication des plantes invasives. Le recours au volontariat est complémentaire et aussi essentiel que le recours au travail rémunéré.

Même approche pour ce qui concerne l'**éducation à l'environnement** (création d'une base de données pour les enseignants recensant les ressources éducatives du Parc); la **mise en place d'un système d'interprétation** (collecte de la mémoire orale, inventaires patrimoniaux, puis création de centres d'interprétation, et de sentiers) ou les **procédures de participation** aux décisions (colloques, ateliers publics, réunions locales).

► A vous écouter, le bilan semble positif.

Si bilan il y avait, il reviendrait aux populations locales de le faire. Elles seules peuvent analyser, pour elles-mêmes, les bénéfices d'une politique d'écologie sociale.

Rien n'est simple. Dans les parcs nationaux sud-africains, et notamment dans celui de *Cape Peninsula*, une équipe d'écologistes sociaux a été installée pour définir et mettre en place les meilleures pratiques liées à cette nouvelle stratégie. Leur approche particulière n'a pas été sans générer des conflits internes, comme chaque fois qu'il s'agit de changer des mentalités, des vieilles pratiques personnelles ou institutionnelles. Au *Cape peninsula*, l'important service «écologie sociale», mis en place à la création du parc, n'a résisté que quatre ans avant d'être dissous dans la structure. En théorie, ses missions ont été intégrées dans la pratique des autres services, mais en fait, l'on peut s'interroger sur ce qu'il en reste aujourd'hui.

Cela étant, les enjeux demeurent. L'écologie sociale a au moins le mérite de poser les vraies questions. Comment passer de parcs protégés par une politique de grilles et de procès-verbaux, à des parcs ouverts et fréquentés par des amis de la nature? Comment mieux intégrer les parcs dans le contexte socio-économique local?



LE CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, VU DE CAPE POINT, LA POINTE EXTRÊME DE LA PÉNINSULE DU CAP, MAIS MOINS MÉRIDIONALE DE QUELQUES DIZAINES DE MÈTRES QUE SON VOISIN....

© R. Noël - CPNP

Comment faciliter l'accès du Parc à toutes les populations, quel que soit leur niveau de revenus? Comment s'engager dans une politique de développement durable? Comment s'assurer que toutes les voix sont entendues, dans la perspective d'une éthique partagée de la conservation?

Autant de questions qui sont aussi d'actualité dans notre «vieille» Europe... Or, je n'ai jamais vu de services bien identifiés «d'écologie sociale» dans les équipes des parcs en Europe. Même si les pratiques de certains s'en rapprochent et, s'ils comme ce M. Jourdain du *Bourgeois Gentilhomme*, font cette «prose» sans le savoir... ■

PROPOS RECUEILLIS PAR PIERRE MUTIN

LA FLEUR DE PROTEA EST UN PEU L'EMBLÈME DU PARC NATIONAL DE LA PÉNINSULE DU CAP.



© R. Noël - CPNP

>>> De terre comme de mer
une forte nature

Avec plus de 2 285 espèces végétales connues, le fynbos (de l'anglais *fine bush*, garrigue rase) qui couvre la plus grande part des 21 000 hectares du parc de *Cape Peninsula* est l'un des plus riches au monde.

Le Parc a aussi, depuis peu, une composante marine. Un ensemble de réserves intégrales et de réserves partielles, sans prélèvement mais néanmoins accessibles. Les influences liées aux courants indien et atlantique contribuent à une richesse et une diversité faunistique et floristique là aussi exceptionnelles.

ARRÊTONS DE NOUS BERCER D'ILLUSIONS de faire comme si...

75 % de nos visiteurs ne

viennent pas dans un parc national pour le visiter, mais, pour buller, prendre le frais, sortir la grand-mère, promener le chien, faire une pétanque, se baigner, pique-niquer dans un coin sympa, voir s'il n'y a pas des champignons, se balader en famille, faire la sieste, etc. Nos enjeux de gestion, ou notre pédagogie de l'environnement, ils n'en ont rien à faire, même si certains nous prêtent une attention polie.

Nous n'avons déjà pas les crédits et personnels suffisants pour accueillir et animer correctement notre public traditionnel qui s'intéresse aux parcs. Alors pourquoi vouloir en chercher d'autres ? Nous travaillons avec des bouts de ficelles : arrêtons de vouloir trop en faire avec des budgets et des moyens saisonniers dérisoires... Ou alors affirmons carrément un changement de priorité radical, laissons tomber notre public habituel, nos maisons de parc, nos expos pour intellos et nos sorties d'écolos, et occupons-nous exclusivement des autres publics. Et avec de vrais moyens saisonniers (en personnels et en crédits) planifiés par le ministère de tutelle. Mais pour toucher ces nouveaux publics, il va falloir donner dans le *Loft story*, le *Nice people*, le *Maillon faible*, la *Star academy* et le *Qui veut gagner des millions*... : ça, c'est ludique ! (Mais on n'a pas les millions...)

Conclusion : il n'y a plus qu'à privatiser les parcs nationaux et en confier la gestion à Bouygues. Il saura faire. Pas nous. ■

RÉMI NOËL
CHEF DU SERVICE DÉCOUVERTE ET COMMUNICATION
PARC NATIONAL DES CÉVENNES



© Cret - R. Ciron

Sortie en montagne, ça se prépare !

J'ai lu avec intérêt l'article de Bob Ciron qui, dans le numéro 3 d'*Espaces naturels*, aborde les conditions de préparation d'une sortie ski de rando. Je souscris totalement à sa méthode 3 X 3 : son message mérite d'être reçu 5 sur 5. Néanmoins, je veux souligner une différence fondamentale entre notre métier et celui de guide : nous n'avons pas, nous, l'obligation commerciale de sortir en (presque) toutes circonstances ! Quitte à me faire des ennemis parmi les agents techniques et techniciens, fans de glisse, je ne pense pas qu'il y ait des opérations que nous devons impérativement accomplir à dates précises. Les dénombrements d'ongulés ou de galliformes, la surveillance du terrain, l'entretien des refuges, la cartographie des avalanches, justifient-ils de respecter un calendrier au jour près?... Certaines tâches ne pourraient-elles pas attendre les 72 heures nécessaires à la stabilisation du manteau neigeux ? En quoi le changement de date constitue-t-il un quelconque renoncement ? Soyons lucides, un changement apporté dans la planification d'actions ne met nullement en cause le bon déroulement de nos programmes d'aménagement.

Par ailleurs, l'utilisation du matériel tel que préconisé par Bob Ciron m'amène également à réagir. En effet, en tant que membre du Comité hygiène et sécurité, l'acquisition des sacs ABS m'a posé un cas de conscience. Non que je remette en cause leur efficacité. Pourtant, une once d'esprit critique me pousse à m'interroger. Sur le poids du sac tout

d'abord. Et ce n'est pas Bob Ciron qui me contredira, lui qui explique combien la charge est ennemie de la sécurité. Or, ces « fameux » sacs pèsent 3 kg 200 pour le modèle Profis, plus 380 gr de cartouche de gaz qui viennent s'ajouter au poids de la radio, de l'Arva, de la pelle, de la sonde, du portable, du GPS... J'en connais qui vont remiser leur ABS au placard !

Mais il est d'autres raisons, plus psychologiques, qui m'interpellent. Munis d'un sac ABS, certains, confiant, dans ce saint Christophe gonflable, ne risquent-ils pas de s'aventurer au travers d'une pente exposée ? Cette course à la technologie est onéreuse, particulièrement pour les espaces protégés dont les budgets s'amenuisent (610 euros pièce). « Epsilon ! Au regard d'une vie humaine... », me dira-t-on. Pourtant, en Vanoise, l'équipement des secteurs aura coûté quelque 18000 euros auquel il faudra ajouter l'entretien (68 euros la cartouche de gaz) et le renouvellement, en fonction de la péremption du produit. Le non-renoncement serait donc à ce prix !

Lequel ne dispense nullement nos jeunes recrues citadines de solides formations en montagne, de cours de skis, d'écoute des anciens et... d'exercices d'Arva avec nos amis du peloton de gendarmerie de haute montagne qui, semble-t-il, n'ont pas plongé la tête dans le sac ! ■

JEAN-PIERRE MARTINOT
PARC NATIONAL DE LA VANOISE

Partenariat d'entreprise et espaces protégés Pourquoi je dis oui...

Des partenariats entre acteurs de l'environnement et monde industriel, cela existe. Pourtant, il faut le reconnaître, les cas ne sont pas légion et les quelques exemples de rapprochement, avec EDF, IBM, ou autres Gaz de France semblent avoir fait long feu. Peut-être par peur d'entacher l'image de pureté véhiculée par la nature ou par crainte de voir l'espace pollué ? Quoi qu'il en soit, ballotté par l'actualité, l'émotionnel prend largement le pas sur le pragmatisme constructif.

Pourtant, tous les gestionnaires d'espaces protégés, qu'ils soient montagnards, marins, ou de plaine, vivent un partenariat informel, inconscient ou pudiquement oublié, avec des industriels qui leur fournissent les moyens de leur gestion. Et la liste serait longue s'il fallait faire l'inventaire des équipements de montagne, de mer, des moyens logistiques, des fournitures d'énergies, des moyens de communication et transports...

Il ne s'agit pas de tout vendre à n'importe quel prix. Le fait de traduire l'investissement d'une entreprise par un retour d'image engendre deux risques : pour les uns, s'ils cèdent à la seule musique du tiroir-caisse ; pour les autres, s'ils succombent à la séduction de l'image. Aussi, ces risques doivent-ils être rigoureusement encadrés et être régis par les fondements du droit de la propriété de l'image.

D'abord, exclure toute idée de coup publicitaire ! C'est là un des grands principes à retenir. La clé du succès repose sur la longévité du partenariat sans laquelle il n'est ni véritable projet ni relation construite. C'est une garantie, aussi, pour que l'image du bénéficiaire ne soit pas exploitée sans mesure. Cependant, si le partenariat d'entreprise doit viser le long terme, c'est principalement parce qu'il repose sur



AQUARELLE DENIS CLAVREUL
BAIE DU LANGOUSTIER ÎLE DE PORQUEROLLES

Le bilan

10 ans de partenariat entre la Fondation d'entreprise Total et le Parc national de Port-Cros

Investissement

- Mise en œuvre d'équipements signalétiques d'information
- Montage de trois expositions permanentes
- Participation à la restauration de mangrove en Thaïlande
- Soutien aux opérations de contrôle de plantes envahissantes
- Soutien aux programmes de restauration biologique et paysagère
- Soutien à la création de vergers conservatoires
- Cinq opérations de sensibilisation à la biodiversité au cœur de l'entreprise partenaire
- Accueil de responsables du groupe
- Soutien au dénombrement de populations animales
- Soutien à la publication de nombreux ouvrages et documents d'information
- Soutien à des programmes conservatoires d'espèces floristiques
- Participation aux équipements hydrauliques aux Salins d'Hyères
- Organisation d'une conférence internationale sur le tourisme durable (30 représentants des 5 continents)
- Soutien aux actions internationales.

Contrepartie

Mention : réalisé avec le soutien de la Fondation d'entreprise Total pour la biodiversité et la mer.

la notion de développement durable. Un développement qui ne peut s'envisager sans le rapprochement des acteurs afin qu'ils échangent leurs compétences, leurs contraintes, leurs préoccupations ; afin qu'ils cessent de s'opposer et qu'ils construisent une relation nouvelle. C'est dans cet esprit que le panda, animal symbole du WWF, a trouvé sa place sur une voiture italienne. Qui s'en offusque aujourd'hui ? Il est aussi d'autres vertus au partenariat d'entreprise, liées, elles, à la sensibilisation et l'information du public, lui-même consommateur et acteur de l'entreprise. Et puis, bien au-delà du rapprochement d'images ou de raisons sociales, le partenariat passe par la mise en relation des femmes et des hommes qui animent et font vivre ces raisons sociales. À l'expérience, les aspirations qui sont les leurs ne sont pas si différentes qu'elles ne puissent se rencontrer.

Dans un monde où l'imbrication des activités économiques, commerciales, industrielles et financières est de plus en plus forte, de quel autre moyen d'action disposons-nous pour pénétrer ces réseaux, sinon que de tenter d'y imbriquer aussi les activités de protection de l'environnement pour en faire partager les règles, les principes et les idéaux ? ■

NICOLAS GÉRARDIN
PARC NATIONAL DE PORT-CROS

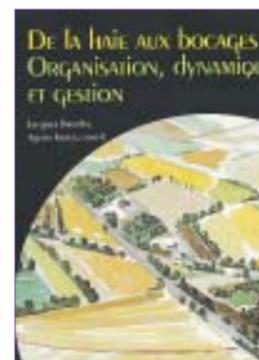


● Milieux

De la haie aux bocages : organisation, dynamique et gestion

Il s'agit d'une synthèse des travaux menés par des équipes d'écologues, géographes, agronomes, sociologues... Elle nous offre des méthodes pour analyser des situations concrètes à partir de travaux de terrain, d'enquêtes, d'études de modélisation ou de cartographie. Les bocages, en effet, constituent des milieux particuliers pour la faune et la flore, pour la qualité de l'eau et des sols, or ce sont les activités humaines qui façonnent ces paysages.

450 PAGES • JACQUES BAUDRY ET AGNÈS JOIN • INRA • 58 EUROS.



● Guide juridique

La loi SRU en 90 questions

Une question : une page pour répondre. On ne saurait être plus clair. Le livre s'articule autour de quatre grands thèmes : les documents d'urbanisme, le schéma de cohérence territoriale, le plan local d'urbanisme, la carte communale. Après lecture, vous ne saurez pas tout, mais du moins saurez-vous ce que vous ne savez pas.

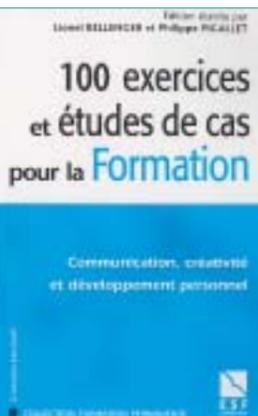
MARTINE CAULLAUD - BERNARD AUBERT • 170 PAGES • LE MONITEUR • 38 EUROS

● Management

100 études de cas pour la formation

Communication, créativité et développement personnel... On ne présente plus la collection, elle a fait ses preuves ! Le dernier ouvrage des séminaires Mucchielli est indispensable aux formateurs mais également aux équipes qui veulent réfléchir à l'efficacité de leur travail et améliorer leur fonctionnement. La panoplie des cas pratiques est commentée pour apporter une connaissance théorique du problème.

500 PAGES • LIONEL BELLENGER ET PHILIPPE PIGALLET • ESF ÉDITEUR • 29 EUROS.



● Paysage

La lumière et le paysage

Cet ouvrage explique comment la mise en lumière des paysages peut relever leur esprit et créer une poésie. Les paysages urbains et naturels sont traités. Pour chaque réalisation, l'auteur décrit la méthode et les moyens techniques mis en œuvre.

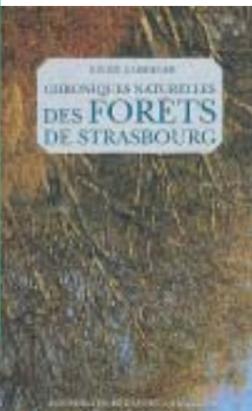
230 PAGES • ROGER NARBONI • COLLECTION TECHNIQUE ET CONCEPTION • LE MONITEUR • 85 EUROS

● Politiques publiques

Prendre soin de la nature ordinaire

Aujourd'hui, sous l'influence de préoccupations diverses, la trame des territoires et les relations nature/société se recomposent. Les politiques publiques ont un impact indéniable sur cette recombinaison. L'auteur, sociologue, analyse la mise en œuvre des plans communaux de Développement de la nature, initiés en Wallonie (Belgique). Elle écoute les différents partenaires, inventorie les ressources mobilisées. Elle remet alors en cause les distinctions entre actions des citoyens et interventions publiques, entre nature ordinaire et remarquable.

230 PAGES • CATHERINE MOUGENOT • MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME • 36 EUROS.



● Ethnologie

Chroniques naturelles des forêts de Strasbourg

Vous aimez la forêt ? Cet ouvrage est une invitation... acceptez-la. Vous-même souhaitez éditer, communiquer, faire aimer et connaître votre propre territoire ? Un exemple est toujours bon à prendre.

250 PAGES • D. CARBIENR • CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS - ÉDITIONS DU RHIN • 25,15 EUROS

● Sciences

Études sur l'environnement

Chacun s'en accorde : on ne peut pas traiter des grands problèmes écologiques en se limitant à l'analyse de l'échelon territorial. Un exemple ? L'évolution de climat. Mais est-il possible d'étendre cette méthodologie aux problèmes qui ne concernent pas la planète entière ? « De l'échelle du territoire à celle du continent », le sous-titre de l'ouvrage résume cette philosophie. Il propose une réflexion scientifique sur le choix de l'échelle adoptée pour traiter les problèmes.

300 PAGES • ACADEMIE DES SCIENCES - RST N° 15 • TEC ET Doc • 60 EUROS.



● Ornithologie

Guide des chants d'oiseaux d'Europe occidentale

À la fois guide sonore et visuel, l'ouvrage est composé d'un livre et de deux CD. Il décrit, analyse et compare plus de 500 types de chants ou de cris de 180 espèces d'oiseaux. Pour chaque espèce, cris et chants sont reproduits sous une forme graphique appelée sonogramme, correspondant à l'enregistrement du CD.



240 PAGES - 2 CD • ANDRÉ BOSSUS ET FRANÇOIS CHARRON • DELACHAUX ET NESTLÉ ÉDITEUR • 30 EUROS.

● Droit

Guide pratique du droit de l'environnement

La législation sur l'environnement est éparse. Aurélia Poli unifie et clarifie ce droit éclaté entre code de l'Environnement, code rural, code forestier, code de l'Urbanisme, code communautaire. Le parti pris est pratique. L'ouvrage s'articule autour de trois axes : 1. droit des éléments naturels et milieux. 2. droit des nuisances, pollutions, risques. 3. droit de l'information du public. Des annexes permettent des allers et retours entre les textes et les commentaires.

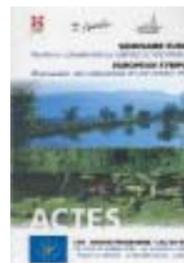
340 PAGES • AURÉLIA POLI • BERGER-LEVRULT • 39 EUROS.

● CD

Les mammifères sauvages d'Europe

Les animateurs, à la recherche d'outils pédagogiques pour supporter leurs messages, apprécieront sans doute ce CD, nouveau venu. Il y comporte bien sûr, une partie découverte encyclopédique où les carnivores, insectivores, rongeurs... sont décrits ainsi que leurs milieux naturels les cris des animaux sont également reproduits. Une aide à l'identification, ainsi que des diaporamas servent de supports. Les tests et les jeux permettent une approche ludique de la connaissance, ils sont pensés pour répondre aux possibilités des diverses tranches d'âges des publics. Rien à redire sur la qualité audio, celle du design, du dessin, de l'interface graphique. Mac/PC.

GÉNÉRATION 5 • TÉL. : 04 79 96 99 59 • MÉL. : contact@generation5.fr



Gestion et conservation des ceintures de végétation lacustre SÉMINAIRE EUROPEEN

« Lors du séminaire, les connaissances les plus récentes disponibles en Europe sur la gestion de la végétation des lacs et plans d'eau ont été partagées », explique Jean-Pierre Feuvrier, président de Savoie patrimoine sauvage et organisateur du séminaire européen (lac du Bourget - octobre 2002). Les actes, reprennent aujourd'hui tous les éléments techniques et scientifiques des communications (en français et anglais). Un CD accompagne cette publication, qui reprend les supports des communications orales. ■

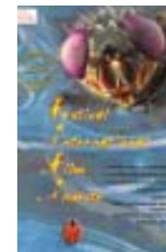
>>> Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie • BP 51 - 73372 Le Bourget du Lac cedex • Tél. : 04 79 25 20 32 • Mél. : cpns.nature@wanadoo.fr

EXPO OISEAUX MARINS

Du 1^{er} octobre au 5 novembre, voilà une belle occasion de mieux connaître les oiseaux du bord de mer. Expositions et animations auront lieu à la Cité des sciences de la Villette. Projection de films, atelier internet mais également parcours pédagogique et découverte de l'avifaune du parc de la Villette... Sous l'égide du Conservatoire du littoral, de la LPO.

>>> Tél. : 01 40 05 76 54
www.cite-sciences.fr, page médiathèque.

● Rencontres, congrès, conférences...



Vieux arbres et biodiversité 16 et 17 octobre - Prades (Pyrénées orientales)

Au centre d'une conférence

européenne : « Les vieux arbres et la conservation de la biodiversité en Europe ». L'événement se déroulera lors de la biennale du Festival international du film de l'insecte. Des excursions sont prévues sur des sites forestiers. Principaux thèmes abordés : biodiversité dans les forêts naturelles, gestion des vieux arbres, production forestière, fonction sociale et récréative de l'arbre et de la forêt.

► Fabien Soldati - OPIE
Tél. : 04 68 57 27 49
Mél. : opielr@wanadoo.fr

2^{es} Chantiers d'automne 15 octobre - 1^{er} décembre

Coordonnées par le réseau des conservatoires, une cinquantaine de manifestations se dérouleront dans toute la France. Objectif de cette campagne grand public : sensibiliser à l'action citoyenne des chantiers de jeunes mais aussi expliquer le sens du mot « gestion des espaces naturels ». Point d'orgue de cette manifestation : une conférence de presse organisée, fin octobre, par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine.

► Tél. : 02 38 24 55 00
www.enf-conservatoire.org

Oiseaux d'eau et zones humides 25 et 26 octobre - Besançon

Organisé par le groupe naturaliste de Franche-Comté, ce colloque traitera des réserves naturelles littorales et limicoles côtières, de la conservation des anatidés et des zones humides, de la gestion des marais, de l'impact de la chasse, de l'accueil du public...

► Emmanuel Cretin
Tél. : 03 81 86 42 28
Mél. : manu.cretin@wanadoo.fr

L'après-Érika : le monde marin sous surveillance 20 novembre - Nantes

Objectifs de cette conférence organisée par L'Ifremer : présenter les résultats d'études traitant de l'impact de la pollution due à l'*Erika* sur les écosystèmes. La parole sera donnée à Lucien Laubier, directeur de l'Institut océanographique et président du Conseil scientifique « suivi des conséquences écologiques et écotoxicologiques dues à la marée noire de l'*Erika* sur la diversité biologique ».

La biodiversité végétale, des plantes pour l'avenir 13 au 15 novembre - Troyes

Pour ce colloque, l'association des conservatoires français d'espèces végétales et le Bureau des ressources génétiques ont prévu d'aborder les fondements de la biodiversité végétale, des plantes cultivées, le rôle des associations et institutions... Et la Convention sur la diversité biologique.

► Conservatoire et jardins botaniques de Nancy • 100, rue du jardin botanique - 54600 Villers-les-Nancy • Tél. 03 83 91 84 93 • Mél. : afcev@jardin-bota.uhp-nancy.fr

Le recours à l'environnement, le retour des paysans ? 11 au 12 décembre - Marseille

Depuis les années 1980, on observe un retournement de tendance en faveur de l'agriculture paysanne. Les préoccupations environnementales affichées par les gouvernements et citoyens sont-elles porteuses d'un renouveau des mouvements paysans ? Autour de cette question, la Société d'écologie humaine abordera trois thèmes : pratiques paysannes et politiques environnementales • Les paysans et l'environnement • Vers une alliance paysans - écologistes ?

► Société d'écologie humaine • UMR 151 • 3, place V. Hugo • 13331 Marseille cedex 3

Les actes du congrès international *Biodiversity conservation and management* ont été publiés en juillet dans les *Comptes rendus biologiques*, 326. Ce congrès concernant la biologie de la conservation et les espèces en danger s'est tenu à Vouziers, Argonne, du 4 au 7 juillet 2002. Il rassemblait des spécialistes mondiaux. Les adresses des laboratoires sont présentées dans la publication permettant de contacter les personnalités ayant contribué au congrès.

>>> Mél. : alain.pagano@univ-angers.fr

JOURNÉES NATIONALES 2003 • DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
CES COLLECTIVITÉS QUI FONT LES PARCS
PROTÉGER LA NATURE,
UNE CHANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT



du 1^{er} au 5 octobre 2003
Parc naturel régional du Massif des Bauges

Les élus, techniciens, partenaires nationaux et régionaux des Parcs naturels régionaux se retrouveront du 1^{er} au 5 octobre dans le Parc du Massif des Bauges.

Forums, ateliers, plénières, marché aux initiatives, circuits de découverte du Parc du Massif des Bauges permettront aux participants de débattre du thème : ces collectivités qui font les Parcs : protéger la nature, une chance pour le développement.

Retrouvez le programme
des Journées nationales sur
www.parc-naturels-regionaux.tm.fr



Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani 75018 Paris - Tél : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78
E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.tm.fr -
Site : www.parc-naturels-regionaux.tm.fr

Parc naturel régional du Massif des Bauges
Maison du Parc - 73630 Chatelard - Tél : 04 79 54 86 - Fax 04 79 54 88 97
E-mail : info@pnr-massif-bauges.fr - Site : www.pnr-massif-bauges.fr



Retrouvez les Parcs
naturels régionaux
tous les trimestres
chez votre
marchand de
journaux dans
le magazine qui
leur est consacré :
Territoires de France.